

SEANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2005

Président : M. Gilles AUGSBURGER
Vice-président : M. André RICHERT
Secrétaire : M. Marc GUILLERMIN
Membres : MM. Charles PAGE, Alberto PEREZ-IRIARTE,
Victor TODESCHI

Sont présents :

MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Fabrice BADET, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Mariefrance DANCET, MM. Bernard DESPLANDS, Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, M. Pierre JAQUET, Mmes Andrée JELK-PEILA, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Roland PESSE, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Piera ROUGE-LUETTO, MM. Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusés : M. Alain BOSSHARD, Mme Marceline DILONARDO,
MM. Nicolas FORT, Karel STUDER

Absente : Mme Myriam SCHMID

Assistent à la séance : M. Pascal CHOBAS, Maire
M. François LANCE, M. François BAERTSCHI
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2005
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions – Séance du 30 août 2005 –
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
**Commission des finances et logement – Séance du 12 septembre 2005 –
Rapporteur : Mme Martine CASUTT**
 - a) Réaménagement du stade de Lancy-Florimont –
Crédit d'étude (Fr. 250'000.--) **p. 713 Arrêté**
 - b) Divers
- 7) **Commission de l'environnement – Séance du 15 septembre 2005 –
Rapporteur : Mme Piera ROUGE-LUETTO**
 - a) Réaménagement de places de jeux – 2ème étape
Crédit d'investissement (Fr. 250'000.--) **p. 716 Arrêté**
 - b) Divers

Séance ordinaire du 29 septembre 2005**8) Commission de l'administration, affaires économiques, communication****Séance du 19 septembre 2005****Rapporteur : M. Fabrice BADET**

a) Illuminations de Noël (proposition de M. Eretzian) – audition de M. Guerrero du Service des parcs, promenades et maintenance **p. 717 Information**

b) Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote 2006 **p. 718 Vote**

c) Divers

9) Commission de l'administration, affaires économiques, communication - Séance du 13 juin 2005 -**Rapporteur : M. Fabrice BADET**

a) Election de la Présidente et du Vice-président **p. 719 Information**

b) Présentation de la démarche pour adapter les documents de la commune en langage épïcène **p. 719 Information**

c) Information sur le télé-réseau communal **p. 720 Information**

10) Commission des affaires sociales – Séance du 15 juin 2005 –**Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**

a) Election du Président et du Vice-président **p. 721 Information**

b) Rencontre avec les centres de loisirs de la Ville de Lancy : **p. 721 Information**
 – Centre Marignac
 – Villa Tacchini
 – Terrain d'aventures Lancy-Voires
 – Terrain d'aventures du Petit-Lancy
 – Locaux autogérés

11) Commission de l'environnement – Séance du 16 juin 2005 –**Rapporteur : Mme Piera ROUGE-LUETTO**

a) Election de la Présidente et du Vice-président **p. 726 Information**

b) Divers

12) Commission de la culture – Séance du 27 juin 2005 –**Rapporteur : Mme Piera ROUGE-LUETTO**

a) Election du Président et du Vice-président **p. 726 Information**

b) Visite du centre musical du Petit-Lancy avec M. Jean-Charles Gardet, responsable du centre **p. 726 Information**

13) Commission des finances et logement – Séance du 28 juin 2005 –**Rapporteur : Mme Monique BUUNK-DROZ**

Informations sur la situation de la Fondation du stade de Genève **p. 727 Information**

14) Commission de la culture – Séance du 29 août 2005 –**Rapporteur : Mme Piera ROUGE-LUETTO**

a) Point sur le projet de la bibliothèque intercommunale de Lancy-Sud en présence de Mme Geneviève Arnold, Conseillère administrative de Plan-les-Ouates **p. 729 Information**

b) Point sur la Maison de la Danse **p. 730 Information**

c) Divers

15) Commission des travaux et constructions – Séance du 30 août 2005 –**Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**

a) Projet d'aménagement d'une nouvelle salle du Conseil municipal **p. 731 Information**

b) Piscine municipale de Marignac – Plage de verdure **p. 733 Information**

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

- 16) **Commission de la sécurité – Séance du 5 septembre 2005 –
Rapporteur : M. Fabrice BADET**
- a) Election du Président et du Vice-président **p. 734 Information**
 - b) Parcours en tram et découverte des systèmes de sécurité le long du parcours sous la conduite de M. Mary **p. 734 Information**
 - c) Divers
- 17) **Commission des affaires sociales – Séance du 14 septembre 2005 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Présentation de Mme Michela Puglisi et de M. Vincent Künzi, collaborateurs du Service social **p. 736 Information**
 - b) Divers
- 18) Présentation du compte rendu 2004 **p. 736**
- 19) Présentation du budget 2006 **p. 737**
- 20) Propositions individuelles et questions **p. 744**
- 21) Questions du public **p. 748**

M. AUGSBURGER : Mesdames et Messieurs, Messieurs les Conseillers administratifs, chères et chers collègues, bienvenue à cette séance du jeudi 29 septembre, après une longue période de vacances estivales qui, je l'espère, aura à tous bien profité.

Je dois excuser en premier lieu M. Baertschi qui aura quelque retard, Mme Dilonardo, M. Bosshard, M. Fort et M. Studer qui sont absents ce soir.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. AUGSBURGER : J'ai juste une remarque personnelle. On avait demandé à tous les rapporteurs d'utiliser le rétroprojecteur pour des choses essentielles, c'est-à-dire des plans, quelque chose qui apportait un intérêt à un rapport, mais d'éviter des photos de vacances. Si cela est possible, je demanderai à M. Badet de ne pas passer les photos du tram 12. S'il arrive à modifier son rapport dans ce sens-là, il ne doit pas y avoir de problème.

L'ordre du jour est adopté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2005

Le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteur.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Il n'y a aucune communication du Bureau à ce jour.

Séance ordinaire du 29 septembre 2005**4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

M. CHOBASZ : J'ai plusieurs informations. Tout d'abord, je vous annonce que le Conseil administratif s'est associé financièrement aux récoltes de fonds qui sont survenues suite à différentes catastrophes naturelles en Suisse ou ailleurs dans le monde, soit à travers la Croix-Rouge, à travers la Chaîne du Bonheur pour les intempéries survenues en Suisse cet été, soit à la Croix-Rouge en faveur des victimes de la famine au Niger et au Mali et puis à travers Caritas pour les victimes des dégâts provoqués par le passage du cyclone Jeanne en Haïti. Ceci à travers le fonds de bienfaisance.

De même le Conseil administratif s'est associé, au nom de la Ville de Lancy, au deuil qui a frappé la famille de M. Jmor, citoyen suisse et genevois, abattu en Irak le 28 juin dernier et qui était candidat au Conseil municipal aux dernières élections.

Pour terminer sur une note plus optimiste, je vous rappelle que, samedi prochain en matinée, c'est la Journée cantonale de la propreté et que le Service des parcs, promenades et maintenance tiendra deux stands d'information, l'un devant la poste des Palettes et l'autre du côté Bossons-Caroline, à proximité des points de récupération, pour prêcher la bonne parole et inciter nos concitoyens à adopter des comportements favorisant le tri et la récupération des déchets.

M. LANCE : J'ai quelques communications à vous transmettre. Sur ordre du Conseil d'Etat, la sécurité civile cantonale a mis sur pied et participera à une opération d'aide à la population dans la région de Brienz, suite aux intempéries qui ont touché la Suisse centrale le mois dernier. Des cadres et des volontaires de l'Office de la protection civile de Lancy se joindront bien entendu à cette opération, et se rendront sur place du 2 au 14 octobre, sous le commandement de M. Bise, pour aider à évacuer des tonnes de boue qui se sont accumulées dans certaines maisons de la région.

D'autre part, je vous rappelle la semaine de prévention des accidents non professionnels organisée par le Service de la sécurité de Lancy, qui se déroulera la semaine prochaine à la ferme Marignac. Un tout ménage a été distribué dans les boîtes aux lettres de la commune ces derniers jours, donnant toutes les informations sur cette manifestation. Une petite partie officielle est prévue le jeudi 6 octobre à 18.30 heures à laquelle, vous êtes bien entendu tous conviés.

Dernière information concernant le chantier du tram. Vous avez remarqué que le chantier du tram avance à un bon rythme, dans de bonnes conditions, et je vous confirme que l'inauguration officielle de la ligne est toujours prévue le 20 mai 2006. Les habitants et les commerçants riverains de ce chantier, ainsi que les autorités municipales sont invités cordialement à la plantation du premier arbre du chantier qui se déroulera devant les Nos 53 et 55 de la route du Grand-Lancy, cet événement aura lieu le mercredi 12 octobre à 18.30 heures, en présence des autorités cantonales et sera bien entendu suivi d'un apéritif.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

- 6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 30 août 2005 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT -
Séance du 12 septembre 2005
Rapporteur : Mme Martine CASUTT**
-

**a) Réaménagement du stade de Lancy-Florimont
Crédit d'étude (Fr. 250'000.--)**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet – (Clichés) : Le projet qui nous est présenté ce soir est le crédit d'étude pour la première phase du réaménagement du Stade de Florimont pour un montant de Fr. 250'000.--. Le mandat a été confié à M. Genêt, architecte, dont la commission a reçu les collaborateurs Mme Barbara Tirone et M. François Joss.

Pour rappel, plusieurs variantes nous ont été soumises l'année passée. La variante retenue est celle dite D'. Elle a l'avantage de permettre de réaménager les terrains et les vestiaires et la buvette par étapes successives tout en permettant l'utilisation d'un terrain pendant les transformations. Elle permet de maintenir en l'état les villas situées au chemin du Bac

Dans cette variante, sont prévus :

- un terrain de 100 x 64 m. avec gradins pour le public, ce qui correspond à la norme pour pouvoir accueillir une équipe de première ligue
- un terrain de 45 x 30 m.
- un terrain de 90 x 57.60 m. C'est celui qui est concerné par le crédit actuel.
- une aire d'athlétisme pour le saut et avec une piste de 80 m.

Celle-ci a été retenue en commission des sports le 14 avril dernier et ce choix a été avalisé par le Conseil municipal du 28 avril.

Enfin, dans le cadre d'un échange de terrains avec l'Etat, la commune a obtenu une surface supplémentaire d'environ 3'243 m² sur ce périmètre, qui va jusqu'à la limite de l'anneau actuel. L'Etat désire conserver une partie de la parcelle comme réserve pour une éventuelle extension à long terme. Il continuera à nous mettre gratuitement le terrain à disposition.

Cette première phase d'étude aborde le réaménagement d'un terrain synthétique à la place de celui qui existe actuellement, sis au sud de l'ensemble. Il a été construit en 1985, rénové en 1995 et arrive en fin de vie. Elle doit aussi doit permettre d'effectuer l'avant-projet de l'ensemble du périmètre

La nouvelle génération des terrains synthétiques n'a rien à voir avec les deux générations précédentes et les fédérations de football ont créé différents labels. Les villes de St-Gall et de Neuchâtel envisagent d'en équiper leur futur stade. Selon les mandataires, leur grand avantage est qu'il ne nécessite pratiquement pas d'entretien ou très peu. Les joueurs sont moins réfractaires aujourd'hui, même si certains craignent les chocs. La commission aura l'occasion de reparler de cet aspect.

Les mandataires nous présentent plusieurs points qu'il faut encore traiter :

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

- l'emplacement exact du terrain est à déterminer. Faut-il rajouter un pourtour supplémentaire ce qui entraîne une emprise supplémentaire sur les jardins entourant les villas et l'implantation d'un mur pour protéger le talus.
- l'accès au chantier présente aussi un problème car celui-ci doit comprendre une ceinture de sécurité. Une négociation devra avoir lieu avec les voisins qui sont des locataires de la commune. M.Chobaz a bon espoir d'aboutir.

A la question de savoir que recouvrera la demande en autorisation de construire. M. Chobaz indique que celle-ci ne concerne que cette étape mais les suivantes y seront mentionnées.

Plusieurs questions ont été posées sur le coût estimé à Fr. 1.9 million sur un total de Fr. 3.9 millions pour le terrain et le gazon synthétique. Il a été répondu qu'une intervention lourde doit être faite, tout doit être créé. Il faudra excaver, poser les filtres et les canalisations ainsi que des rayons en épi. Par-dessus cela, s'ajoutera toute une série de couches. Il s'agit de mettre en place des nouvelles fondations pour le terrain.

La pose du revêtement synthétique est un traitement qui nécessite l'installation de plusieurs couches successives de matières différentes, dont une couche de drainage, une couche de bitume, une couche de sable, ainsi qu'un revêtement de grains pour stabiliser le revêtement final. L'entretien est très facile. Ce type de revêtement est très utilisé.

M. Chobaz prévoit une durée d'au moins dix ans et il ajoute que le club usager sera consulté sur le choix du revêtement définitif. Le calendrier intentionnel prévoit de démarrer le chantier à mi 2006.

Au vote final, la commission accepte ce crédit d'investissement par 9 voix, aucune abstention et aucune voix contre.

M. Chobaz nous informe en plus que le Lancy-Sports a par ailleurs obtenu la possibilité de faire déposer des conteneurs, par une requête en autorisation de construire. Le club a obtenu ces conteneurs par ses propres moyens et effectué la démarche à ses frais et avec l'accord de la commune.

Mme CASUTT présente le sujet : M. Lance nous précise que le crédit d'étude lié à la première étape est devisé à Fr. 250'000.--. Le budget des investissements 2005 ne prévoyait que Fr. 100'000.--. C'est la raison du passage en Commission des finances et logement. La différence est due au fait que le premier montant était une estimation du bureau du mandataire et qu'il a été prévu de repenser tout le secteur. Le montant de Fr. 250'000.-- concerne l'étude globale d'implantation. Le calendrier intentionnel prévoit que les travaux de la première étape se dérouleront de mai à septembre 2006.

Une commissaire s'étonne qu'il soit prévu un système d'arrosage pour un terrain synthétique, qui ne devrait pas nécessiter d'entretien. La commission des travaux et constructions n'ayant pas soulevé ce point, la question reste sans réponse.

Une commissaire se demande quelle est la durée de vie d'un terrain synthétique. Il lui est répondu qu'actuellement, elle est d'une dizaine d'années, mais que, sur les terrains de la nouvelle génération, il est possible de procéder à des réparations sectorielles, et qu'il est difficile de savoir exactement leur durée de vie car on n'a pas

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

suffisamment de recul. Un commissaire pense qu'il faudrait revoir la durée d'amortissement car elle est prévue sur 30 ans ce qui excédera la durée de vie du terrain.

M. Kaeser répond que l'amortissement porte sur l'ensemble de l'infrastructure et qu'il est difficile de saucissonner l'investissement.

Le président procède à la lecture de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

M. CHOBAS : J'ai trois remarques à formuler. Une pour préciser la problématique des échanges de terrain. Vous le savez, l'échange de terrain dont a parlé M. Marchiando est pendant devant la Commission de l'aménagement du territoire, puisqu'il est englobé dans l'échange de terrain concernant les Marbriers. En ce qui me concerne, je n'ai pas d'urgence particulière et je laisse la Commission de l'aménagement du territoire faire son travail. Deuxième remarque concernant l'arrosage. Je souhaite préciser qu'il n'y a pas d'arrosage automatique sur ce terrain synthétique ; par contre, il y a l'installation de bornes ponctuelles d'arrosage pour les zones extérieures : c'est ce qui figure dans le cadre du message.

Troisième élément : ce soir, nous sollicitons un crédit d'étude et je confirme le calendrier intentionnel mentionné par les deux rapporteurs, étant précisé que je suis parfaitement conscient, comme le Conseil administratif, que si la 1ère étape revêt une certaine urgence compte tenu de l'usure du terrain synthétique actuel qui doit être remplacé, les étapes 2 et 3 sont étroitement liées à l'évolution du budget des investissements communal.

M. LANCE : Je voulais répondre concernant la question qui a été posée en commission sur la durée de l'amortissement. Lors de l'examen en Commission des finances et logement, la durée d'amortissement sur le projet d'arrêté était prévue sur 30 ans. Suite à une question d'un commissaire, le Service financier a revu poste par poste la durée d'amortissement pour arriver finalement sur le projet d'arrêté avec une durée de 20 ans. Evidemment, selon la liste détaillée des postes, nous avons des postes comme les murs de soutènement qui ont une durée d'amortissement de 30 ans, d'autres comme le terrain stabilisé en synthétique qui a une durée d'amortissement de 15 ans, cela concerne une vingtaine de postes et, par conséquent, la moyenne de ces durées d'amortissement donne une moyenne de 20 ans qui a été prévue sur l'arrêté.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

Mme CASUTT présente le sujet : En ce qui concerne la convention qui lie la commune à la Fondation du Stade, un commissaire demande si la commune reçoit encore des billets pour les matchs du Servette et s'il y a toujours des possibilités d'utiliser l'Event Center. M. Lance répond que la commune n'a plus reçu de billets pour les matchs depuis que le Servette ne joue plus en 1ère division, et la possibilité d'utiliser l'Event Center doit être renégociée avec la Fondation du Stade. Un avis d'échéance sera envoyé à la Fondation du Stade pour le premier remboursement de Fr. 100'000.-- prévu au 31 décembre 2005 sur le prêt accordé en 2003 de Fr. 3 mios.

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

M. Lance informe que le budget 2006 sera équilibré. Une grande interrogation s'ouvre toutefois sur les années à venir. Le service financier devra effectuer une analyse serrée au niveau de l'évolution des recettes fiscales à venir. Pour M. Kaeser, il n'y a pas que les recettes à analyser très finement. Les dépenses sont plus maîtrisables que les recettes. C'est une question de volonté politique.

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Chobaz nous a remis un projet de dépliant de présentation de la salle de séminaires de la grange Navazza. La salle du rez-de-chaussée est littéralement prise d'assaut et réservée jusqu'à la fin de l'année pour les réceptions privées du week-end.

Il informe que la Feuille d'avis officiels (FAO) a publié l'avis de recherche de mandataires pour la construction d'une caserne regroupant les pompiers et les samaritains.

Il informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée et qu'il n'y a pas eu de réclamations. Il pense notamment aux écoles du Petit-Lancy et du Bachet qui subissent ou ont subi des travaux.

En ce qui concerne la démolition de la salle de gymnastique et, selon les informations qu'il a obtenues récemment, l'Etat devrait procéder, tout prochainement au paiement de l'indemnité fixée à Fr. 1'400'000.--.

Plusieurs commissaires soulignent le mauvais état du revêtement de plusieurs routes de la commune, comme c'est le cas à l'avenue du Curé-Baud, au chemin de la Colline, ou encore à la place des Ormeaux. Dans certains cas, des interventions sont en cours. Mais, il s'agit pour M. Chobaz d'un problème général car ce sujet dépend du budget de fonctionnement. Les crédits prévus font que l'on n'intervient plus qu'en cas d'urgence. Il faudrait voir où l'on se situe par rapport à la notion d'urgence et quand on intervient.

**7. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT -
Séance du 15 septembre 2005 -
Rapporteur : Mme Piera ROUGE-LUETTO**

**a) Réaménagement de places de jeux – 2ème étape
Crédit d'investissement (Fr. 250'000.--)**

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : Il s'agit de la deuxième et dernière étape de la remise en conformité des places de jeux publiques, afin qu'elles répondent aux normes de sécurité en vigueur.

Un sol souple synthétique ou des dalles caoutchoutées recouvriront les surfaces au sol. Dans le souci d'harmoniser le parc de modules de jeux, afin d'en faciliter l'entretien et notamment l'achat de pièces détachées, le Service des parcs, promenades et maintenance a opté pour l'achat de matériel de même fabrication que pour les précédentes places de jeux.

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

Le matériau choisi est le bois car, correctement traité, il supporte bien les intempéries, il est en outre plus agréable que le métal, moins froid en hiver et moins chaud en été, il offre une sécurité plus élevée que le fer qui rouille et enfin, il s'harmonise bien avec la nature.

Les jeux sont prévus pour des enfants de 3 à 12 ans et ont été choisis pour leur robustesse et leur qualité ludique et visuelle. Des marches ont été ajoutées sur certains jeux afin de permettre aux petits d'y accéder. Toutes les places de jeux seront pourvues de bancs.

Le vandalisme demeure un problème réel et difficile à gérer, mais les habitants restent attentifs à ces installations neuves. Les toits ont été supprimés afin d'éviter que ces jeux ne soient squattés le soir. Pour ce qui est des tags, un contrat existe avec une entreprise dans le but de les effacer très rapidement.

Les places de jeux concernées sont celles du parc de la Mairie, du parc des Fraisiers et du parc Pesay.

Il s'agit d'un crédit d'investissement de Fr. 250'000.-- prévu au budget des investissements 2005.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité par la commission de l'environnement.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : M. Chobaz communique que la réservation de la ferme Navazza le week-end, est prise d'assaut par les particuliers.

Concernant les points de récupération enterrés :

- L'autorisation pour celui du Fief-de-Chapitre est acquise et les travaux débiteront prochainement.
- Le point de récupération des Communes-Réunies pose quelques problèmes en raison de la proximité du tram. Afin de permettre les travaux, et en accord avec le Département de l'aménagement, équipement et logement, la requête en autorisation de construire a été retirée. Ce point de récupération pourrait être déplacé.

8. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION – Séance du 19 septembre 2005 – Rapporteur : M. Fabrice BADET

a) Illuminations de Noël (proposition de M. Eretzian) – audition de M. Guerrero du Service des parcs, promenades et maintenance

=====

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

M. BADET présente le sujet : Suite au dossier et aux questions posées par un commissaire lors d'une séance ultérieure, nous recevons M. Guerrero du Service des parcs, promenades et maintenance. Il nous indique la situation actuelle au sujet de ces décorations.

A savoir, huit grands sapins décorés entre le Grand et le Petit-Lancy, décorations avec boules et guirlandes lumineuses. Ces guirlandes sont chaque année renouvelées, selon besoin.

Une décoration lumineuse est aussi installée à la place du 1er-Août et à la place des Ormeaux. Un giratoire de la route de base est également décoré depuis trois ans. Toutes ces installations ont des branchements spécifiques installés par les SIG.

Le commissaire, ayant formulé cette proposition, rappelle que le but de ces interventions est de moderniser nos illuminations de Noël, comme certaines communes l'ont déjà fait. Il prend exemple également sur la commune de Divonne-Bains. Il constate aussi la non-décoration sur nos grands axes routiers.

M. Guerrero, nous signale que nous ne pouvons pas intervenir sur les axes routiers cantonaux cités auparavant. Des solutions de changements existent, mais avec un certain coût.

Le budget actuel est de Fr. 12'000.-- par an, ce qui correspond au renouvellement des fournitures et à la location d'une nacelle. Ce prix ne comprend pas les heures des employés communaux qui se chargent des installations. Un constat : il n'y a quasiment aucun cas de vandalisme sur ces sapins.

Une proposition de concours ouvert à la population pour la décoration de la commune, via leur balcon est proposé, mais sans grand succès.

Notre Conseiller administratif en charge du dossier n'a pas vraiment d'idées préconçues sur le sujet, il demande simplement où est l'esprit réel de Noël. Il nous signale que rien ne changera pour cette année. Autant lui que M. Guerrero, n'ont jamais reçu de plainte de la part de la population sur ce sujet.

M. Guerrero, conclut qu'il a bien entendu notre message et regardera ce qu'il peut nous proposer de mieux. Affaire à suivre.

b) Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2006

=====

M. BADET présente le sujet : 4 votations populaires pour 2006 les 12 février, 21 mars, 24 septembre et 26 novembre. La répartition des présidents et vice-présidents s'est faite sur la base des résultats des suffrages des élections de 2003.

Chaque groupe doit donner la liste pour son parti avant le lundi 26 septembre.

Ce soir nous allons voter cette liste que nous avons reçue.

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

La répartition des présidences et des vices-présidences a été acceptée par la commission. En revanche en l'absence des noms, nous n'avons pas pu nous prononcer sur la liste.

Vote accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

M. BADET présente le sujet : Un commissaire redemande un débat sur l'appellation de « l'Escargot ». M. Lance estime que tant que notre Conseil ne se sera pas prononcé sur la réalisation de ce projet, il est prématuré de renommer ce futur édifice. Cependant, ayant déjà entendu la proposition, il écoute le commissaire qui propose de le baptiser « centre socioculturel Michel Simon » en hommage à cet homme inhumé dans notre commune.

Le 10 janvier 2006 à 18h30, la commission se réunira avec l'ensemble du Conseil municipal pour écouter Mme Maury Pasquier, sur le sujet du langage épïcène. La présidente dit ne pas pouvoir inviter quelqu'un de l'Académie française pour un débat, malgré la demande de plusieurs commissaires.

Nous recevons le dépliant sur la présentation de la Grange Navazza réaménagée, avec ses prix et ses informations. Ce dépliant a été distribué à plus de 1'200 adresses. Les demandes de locations commencent fort. La commune privilégie avec cette offre les traiteurs lancéens. Au niveau technique, le matériel installé semble extraordinaire dans sa simplicité d'utilisation, une introduction de trente minutes est nécessaire pour rendre le locataire autonome.

Après un fort investissement de la part de la commune et de Mme Boussina, l'entreprise Procter & Gamble ouvrira un deuxième site sur la commune. M. Lance rappelle que c'est plus de 1'500 emplois pour Lancy.

9. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATIONS

Séance du 13 juin 2005 –

Rapporteur : M. Fabrice BADET

a) Election de la Présidente et du Vice-président

=====

M. BADET présente le sujet : Mme Buunk-Droz est reconduite à son poste de Présidente et M. Eretzian au poste de Vice-président.

b) Présentation de la démarche pour adapter les documents de la commune en langage épïcène

=====

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

M. BADET présente le sujet : Epicène : se dit d'un nom, commun au mâle et à la femelle d'une espèce, et d'un nom ou encore d'un pronom et d'un adjectif qui ne varient pas selon le genre.

A la suite d'une intervention au Conseil municipal d'une commissaire, la Présidente dans un premier temps sceptique, voulait connaître l'avis de la commission sur une envie ou non d'approfondir le sujet.

Au niveau national, la Chancellerie fédérale a entrepris ce travail depuis longtemps pour les documents en allemand. Suite à des démarches inter-cantoniales entamées à Genève, les romands protestaient en 2000 contre une inégalité de traitement. Les documents en français adoptaient donc cette formulation non sexiste. La Présidente lance le débat en demandant si la Ville de Lancy ne devrait pas faire pareil.

Un commissaire nous fait parvenir les conclusions de l'Académie française qui déconseille la féminisation des noms. Quand on parle de « Madame la présidente » on sous-entend « la femme du président ».

Un autre commissaire n'est pas farouchement opposé à cette démarche, mais trouve que la féminisation des noms n'est pas ce qu'il y a de plus beau au niveau du langage parlé. Il évoque surtout le terme de « rapporteuse ».

Une autre commissaire désire évoluer avec notre temps et pense que nous devons réfléchir à cette possibilité d'adapter le langage épïcène dans la mesure de ses limites.

La Présidente suggère alors d'inviter Mme Maury-Pasquier de façon à connaître toute l'histoire de ce mot et ses conséquences.

Un commissaire pense qu'il serait sain d'inviter également une personne de l'Académie afin de pouvoir entendre plusieurs sons de cloche.

La commission accepte la proposition, mais la Présidente ne pense pas pouvoir inviter un membre de l'Académie française.

c) Information sur le télé-réseau communal

=====

M. BADET présente le sujet : Lancy est une des 7 communes sur le canton à être en possession de son propre télé-réseau, détentrice de 55 % des parts de Télélancy. Une société anonyme qui tourne avec un bénéfice pour 2004 de Fr. 577'000.--.. Les abonnements de cette société ne cessent d'augmenter.

Une modernisation du réseau est envisagée de façon à pouvoir évoluer avec la technologie de demain de façon à lier Internet à la téléphonie. Cependant, le coût de la réalisation se monte à Fr. 11 mio. En joignant les communes d'Onex et de Carouge, les coûts pourraient diminuer de Fr. 1 mio.

Télélancy voulait racheter les parts de la Ville, mais le Conseil administratif a renoncé à cette offre. Le point se fera une fois les travaux réalisés, donc dans deux ans.

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

M. Lance a eu un contact avec M. Longet, Conseiller administratif d'Onex pour savoir si une collaboration entre les deux villes pourrait être envisagée. Techniquement tout est possible.

**10. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – séance du 15 juin 2005 -
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**

a) Election du Président et du Vice-président
=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : M. Augsburgers est reconduit au poste de Président de la commission, et M. Perez-Iriarte au poste de Vice-président.

b) Rencontre avec les centres de loisirs de la Ville de Lancy :

- **Centre Marignac**
 - **Villa Tacchini**
 - **Terrain d'aventures Lancy-Voirets**
 - **Terrain d'aventures du Petit-Lancy**
 - **Locaux autogérés**
-
- =====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : *Centre Marignac* - M. Michel Huguenin est président de l'association du centre. M. Philippe Martignot Vice-président et M. Vital Dorsal animateur.

Le comité de l'association s'est étoffé, l'an passé. Les activités de la Maison civique ont représenté beaucoup de temps et d'énergie. Bien que soudé, le comité a parfois eu de la peine à suivre.

Pour l'an prochain le centre a deux nouveaux objectifs :

- Premièrement, en septembre une manifestation autour de la thématique de l'eau, qui réunira enfants et adultes.
- Deuxièmement la remise en état de la cave de la maison, pour en faire un lieu de rencontres scéniques et une scène libre. Il s'agit de la repeindre et d'en compléter les infrastructures.

Toutes les activités de 2004 ont bien marché, ainsi que les activités des 6 premiers mois de 2005. Concernant la Maison civique, au départ, la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FAS'e) a encouragé le comité, lui promettant des moyens par la suite. Aujourd'hui, deux ans après, il n'y a plus d'argent. Au niveau de l'exploitation, il manque un poste à 50 %. Il a fallu réduire de 5 heures l'encadrement des activités pour enfants et adolescents confondus. Avec un encadrement réduit, la tâche de l'animateur se limite malheureusement souvent à de la surveillance.

De manière générale, la Maison manque de locaux et attend beaucoup du projet de l'Escargot auquel il a été associé et dont il a reçu les plans. Par ailleurs, le « projet de l'avion » risquant de s'écrouler, le centre de loisirs serait heureux de pouvoir récupérer cette cabine, pour avoir un local supplémentaire.

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

Sur le plan des finances, le budget du centre de loisirs n'a pas connu de réelle augmentation mais arrive à la limite :

- les locations de bus pour les sorties ont un coût élevé, de même que la location du matériel communal, désormais facturé.
- la nouvelle comptabilité impose aussi une ligne d'amortissement de Fr. 5'000.-- dans le budget. Tous ces éléments font que le comité est arrivé, lors de sa dernière séance de comité, à la conclusion qu'il faudrait Fr. 18'500.-- de plus à son budget de Fr. 147'000.-- pour fonctionner. Cela représente une augmentation de 12 % du budget, que le comité se voit contraint de demander à la Ville de Lancy. Ce problème financier n'est à la base pas imputable au Centre Marignac. Villa. La FAS'e a eu un gros déficit en 2004 et la situation ne s'améliorera pas en 2005 et 2006. La FAS'e a donc demandé aux centres de loisirs de puiser dans leurs réserves pour combler son déficit. Cette participation représente la somme de Fr. 11'079.-- pour le Centre Marignac.

Les réserves du Centre ne constituent pas un capital, mais des provisions pour les nouveaux projets à entreprendre. Environ Fr. 20'000.-- sont destinés à l'équipement de la Maison civique et de sa cave avec des tables et des chaises, notamment. Si les travaux avaient pu être terminés en 2004, ce montant ne se serait pas retrouvé inscrit en tant que capital dans le bilan. Le comité du Centre a écrit au Conseil administratif, il y a 3 semaines, pour lui demander de se prononcer sur le principe de ce subventionnement déguisé de la FAS'e transitant par les centres. Le comité demandait aussi au Conseil administratif s'il fallait en conséquence réduire les activités sociales de l'équivalent de la somme à reverser ou si le Centre pouvait envisager une subvention équivalente à ce transfert. Le Conseil administratif a répondu pour la première question, mais la deuxième question n'a pas reçu de réponse à ce jour. Le budget 2006 que le centre soumettra à la Ville de Lancy inclura donc une ligne pour le recouvrement du versement demandé par la FAS'e. Le montant correspond à Fr. 29'000.--, dont Fr. 18'000.-- concernent directement les projets du Centre, qui n'est pas responsable du déficit de la FAS'e pour le reste.

Le Conseil administratif a conscience que l'on demande aux centres de loisirs de combler le trou ou le déficit de la FAS'e. Il s'agit d'un transfert des charges de la FAS'e sur les communes. Le Conseil administratif pense que le centre doit payer le montant demandé. Il y a de plus en plus d'habitants, mais l'offre des prestations sociales n'augmente pas. Les responsables de centre doivent être attentifs au vote du budget cantonal de cet automne.

Villa Tacchini - M. Alain Mathieu est le trésorier de l'association de la Villa Tacchini. Mme Dany Cretton y est animatrice et M. Alain Hertzig membre du comité.

L'association fait de l'accueil et de l'animation socioculturelle dans sa villa et le pavillon attenant. L'année 2004 s'est bien déroulée à ce niveau. Les travaux de rénovation ont été effectués dans la villa ; le choix d'associer les usagers et animateurs au chantier a été un grand succès. Le comité estime donc que cette méthode était la bonne. Des travaux devront être entrepris en 2005 sur la façade de la Villa. Il sera plus compliqué d'associer les usagers à ces travaux, mais la volonté d'y parvenir est là.

2006 devrait être l'année des travaux sur le pavillon provisoire depuis 1988 et qui a rendu plein de services. Il est devenu vétuste ; le service de la prévention des incendies a limité sa capacité d'accueil à 150 personnes. La Villa désire pouvoir continuer à s'appuyer sur ce pavillon, d'où la nécessité de le rénover, et le comité

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

souhaite faire participer les jeunes et l'équipe au chantier.

La salle polyvalente restera au sous-sol, pour limiter les nuisances sonores. Cette salle est utilisée par les jeunes pour des concerts. Des matchs d'improvisation, des championnats junior y ont aussi lieu. Les finales ne peuvent toutefois pas être organisées là, car elles drainent plus de 400 personnes. Des soirées cinématographiques et des cours de « Break Dance » y ont aussi lieu. Au total, ce sont environ 10'000 personnes qui profitent de la salle. La rénovation du pavillon serait l'occasion de mieux isoler la salle du sous-sol et de permettre l'accueil des cuisines scolaires et d'autres associations dans la pièce au-dessus. La Villa serait prête à accueillir le restaurant scolaire de la Caroline et des Morgines. Un accord entre la Mairie, le GIAP et la Villa Tacchini pourrait être trouvé.

Le Centre a pour objectif de s'ouvrir plus sur le quartier et de gagner des parts de sympathie auprès des habitants, enfants, adultes et chômeurs.

En termes budgétaires, 2005 et 2006 seront des années quasiment identiques. Par rapport à la demande de la FAS'e sur une participation des centres de loisirs au comblement de son déficit, la Villa Tacchini profitera du départ d'une collaboratrice en différant l'engagement de son remplaçant d'un mois, économisant ainsi Fr. 5'000.--. Le chalet voisin de la villa est une association à part entière et n'a rien à voir avec la FAS'e.

Terrain d'aventures Lancy-Voirets - M. Bernard Russbach est animateur du Terrain, Mme Laurence Schenkel Caste, Présidente de l'association.

Les activités phares du Terrain d'aventures sont :

- la fête du Bonhomme Hiver, dont l'organisation est tripartite, avec le Centre Marignac et la Maison civique. C'est un grand succès.
- la course de caisses à savon. Bien que seulement 12 centres aient participé cette année, cela faisait tout de même 29 voitures.

Les horaires d'ouverture du Terrain ont été élargis depuis l'an passé pour le mois de juillet. Un repas est proposé à midi et le Terrain ferme à 18 h. En août, le centre est ouvert de 13 h. à 18 h. Une autre nouveauté est la prise en charge des enfants du foyer des Ruches, le centre de requérants d'asile situé à Bernex. La question d'appliquer l'horaire de juillet au mois d'août s'est posée, sachant toutefois que le nombre d'heures des moniteurs et d'animation sont limitées en raison des difficultés de la FAS'e. Le Terrain fonctionne uniquement en accueil libre, c'est-à-dire que les enfants viennent et repartent lorsqu'ils le désirent.

Les relations avec la commune accusent un certain retard ; certains travaux doivent être entrepris sur le Terrain. L'équipe du Terrain est une bonne équipe, qui est motivée, avec des nouvelles forces qui s'impliquent. Elle a révisé les statuts et simplifié les modalités d'inscriptions. Cette année le comité mettra en place un Pedibus pour les enfants du Bachet qui se rendront au Terrain d'aventures.

Terrain d'aventures du Petit-Lancy - M. Jacques Dessieux est animateur du Terrain. Mme Françoise Menez en est la secrétaire.

Tout se passe bien pour le Terrain d'aventures. La fréquentation est en hausse, en particulier le mercredi qui devient une grosse journée, à la limite de la saturation.

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

Avec tant d'enfants, l'encadrement se résume malheureusement à de la surveillance. C'est une difficulté supplémentaire dans le travail. Les autres jours de la semaine fonctionnent bien aussi. Pendant les vacances, toutes les journées sont remplies. Pour l'été 2004, le comité a fait plus de publicité dans les écoles, notamment pour décharger les centres de loisirs surchargés.

Le Terrain d'aventures est une structure d'accueil libre. Dans la réalité, il arrive souvent que des enfants soient déposés à 10 h. le matin et repris à la fermeture seulement, à 18 h. Juillet est un mois où on atteint la limite de saturation. Le comité essaie d'engager des forces bénévoles supplémentaires.

Une difficulté rencontrée concerne l'accueil d'enfants « handicapés » légers. Mais leurs diverses problématiques font que l'animateur ou les moniteurs doivent s'occuper de ces enfants en permanence et les surveiller. Cela est très éprouvant. Les animateurs constatent que les parents ne sont pas épaulés pour gérer ce type de situation. Par ailleurs, quelques enfants se situent à l'entrée de la petite délinquance. La gestion de ces situations diverses est problématique. Le mercredi, la prise en charge d'enfants difficiles, en plus des autres, provoque des difficultés pour le maintien d'un accueil optimal. Pour ces questions, la mise sur pied de l'initiative « le maillon manquant », réseau regroupant tous les intervenants professionnels du primaire est particulièrement intéressante. Même si on ne parle pas de cas particuliers lors des réunions de ce réseau, c'est très utile de rencontrer les personnes du secteur, dont les enseignantes et les infirmières scolaires et de pouvoir discuter des possibilités qui existent pour résoudre des problèmes. L'équipe du Terrain est une bonne équipe.

En ce qui concerne les travaux, une rénovation complète de la salle de bains et de la cuisine a été entreprise l'an passé. La cuisine est un lieu à part entière des activités proposées par le Terrain d'aventures et la salle de bains est évidemment un lieu d'une grande utilité. Un chantier qui reste à mener concerne la réparation des canalisations des eaux claires et usées. La fosse septique ne fonctionne plus très bien, la sécurité du système de pompes est en train de se régler.

Pour ce qui est des finances, le budget a été discuté et sera reconduit de la même façon.

Si l'animateur est traditionnellement considéré comme un gentil rigolo, la situation évolue cependant car les populations accueillies sont plus difficiles qu'autrefois. La société attend de plus en plus des structures sociales en général, mais il faut se rappeler que si, un éducateur prend en charge trois ou quatre enfants maximum, l'animateur doit lui en gérer 30 ou 40 à la fois. Il n'est dans ces conditions pas facile de faire un travail d'éducateur. Un élément dont il faut tenir compte est que les enfants peuvent partir du terrain à tout moment, quand ils en ont envie. Considérant tout cela, il est impossible que les animateurs règlent tous les problèmes de société: ils n'en ont ni les compétences, ni les moyens

Locaux autogérés - M. Claude Cretton est le Président de l'association qui ne disposait à la base que de deux locaux et sont à présent au nombre de 17. Mme Marik Fischer est travailleuse sociale hors murs depuis le 1er mai. Elle travaille avec M. Jacques Bergholz, animateur.

Aujourd'hui, le problème posé par le groupe d'utilisateurs d'un des locaux est résolu. Il y avait en effet eu un problème, lié au comportement violent d'un groupe de jeunes.

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

Deux locaux sont actuellement vides, en attendant que l'équipe trouve des groupes qui présentent un panachage de genres musicaux. Il faut un équilibre des styles et éviter la prédominance d'un genre.

Le Festival de musique des locaux autogérés s'est bien déroulé, en autogestion et en autodiscipline.

La population des locaux n'est pas toujours facile à gérer, mais il y a un bon partenariat avec la Police d'Onex et les îlotiers. Ainsi, un groupe vient de reprendre le local situé au 14, de la rue du Bachet. L'ancien groupe en avait été exclu à juste titre, mais ses membres reviennent à la charge auprès des nouveaux occupants. Ceux-ci se sont responsabilisés et ont écrit des lettres, cosignées par les parents, ce qui est une démarche positive. Ce groupe doit être soutenu pour répondre aux menaces dont il fait l'objet.

Ce sont des anciens jeunes des locaux autogérés qui organisent le Festival de Reggae, au succès croissant. Après deux ans d'activités, ils ont pu obtenir et programmer des groupes payants. Le festival est entièrement pris en main par ces jeunes.

L'assemblée générale de l'association a également donné lieu à de bons moments, avec entre autres des chanteurs roumains et des danses traditionnelles boliviennes.

Mme Fischer, en dépit de tout ce qu'elle a pu entendre avant d'entrer en fonction, considère le quartier des Palettes comme un quartier très agréable. Malgré les axes routiers, il y a des espaces de verdure et des zones piétonnes. Le travail social y est sympathique. Tous les petits commerces qui se trouvent en bas des immeubles des Palettes créent un lien social et permettent des rencontres et des échanges sympathiques. Concernant l'évolution de ce périmètre, on se rend compte que les Palettes et Plan-les-Ouates sont considérés comme un même quartier par les jeunes. La construction d'un nouveau collège va créer des déambulations supplémentaires. Les jeunes des diverses écoles vont se croiser et se rencontrer.

En ce qui concerne les activités communales et régionales d'été, il est primordial de travailler en équipe au niveau des communes, pour anticiper les attentes des jeunes. Il s'agit de renforcer le travail sur l'ensemble de la région car les jeunes migrent et se déplacent en fonction des horaires des TPG. Les travailleurs attendent une réponse de Plan-les-Ouates concernant une demande de subvention.

Le nouveau budget sera présenté fin juin et restera identique à celui de 2005. Il y a des locaux vides, mais des demandes sont en cours d'étude, pour obtenir un panachage des tribus et des styles musicaux. La règle de l'origine lancéenne des bénéficiaires est parfois transgressée, pour permettre l'inclusion de jeunes musiciens de qualité; permettant de tirer les autres usagers des locaux vers le haut.

Les locaux autogérés sont partants pour un autre festival cet hiver. Il y a un bon vivier de musiciens pour ce festival, mais il est important que l'initiative vienne des jeunes qui sont supposés tout faire. Il ne s'agit pas de leur proposer du prêt à consommer.

La musique est bien plus qu'un simple divertissement, vu qu'elle signifie aussi l'appartenance à une tribu et un comportement spécifique. La musique divise donc beaucoup. On espère donc que le Festival des locaux autogérés permettra de

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

mélanger les genres.

Une demande pour un local d'entraînement à la boxe et aux arts martiaux est en cours d'examen.

11. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 16 juin 2005
Rapporteur : Mme Piera ROUGE-LUETTO

a) Election de la Présidente et du Vice-président
=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : Mme Juillerat van der Linden est réélue à la présidence à l'unanimité. M. Perez-Iriarte est réélu à la vice-présidence à l'unanimité.

b) Divers
=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : M. Deschenaux informe qu'à Genève, le taux de récupération cantonal en 2004 s'est élevé à 39,2 %, contre 36,3 % en 2003. On approche les fameux 40 % définis comme objectif dans un premier temps, mais le taux à atteindre est maintenant fixé à 45 %. A Lancy, le taux de récupération pour 2004 se situe à 37,7 %.

La Journée Cantonale de la Propreté aura lieu le 1^{er} octobre prochain. Deux stands sont prévus, un au Grand-Lancy et un au Petit-Lancy.

12. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 27 juin 2005 -
Rapporteur : Mme Piera ROUGE-LUETTO

a) Election du Président du Vice-président
=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : M. Fort est élu à la présidence à l'unanimité. M. Progin est réélu à la vice-présidence à l'unanimité.

b) Visite du centre musical du Petit-Lancy avec M. Jean-Charles Gardet,
responsable du centre
=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : Ces nouveaux locaux couvrent une surface de 500 m². L'inauguration a eu lieu en octobre 2004, l'entrée s'est finalement déroulée en novembre 2004.

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

Le centre possède 4 niveaux, le second est occupé par l'institut Jacques Dalcroze avec un bureau commun avec le Conservatoire Populaire de Musique. M. Gardet gère le bâtiment pour les deux instituts.

Ce bâtiment contient des salles de cours, une salle de rythmique, une salle d'auditions située au rez-de-chaussée qui a déjà accueilli 70 auditions depuis le mois de novembre et est très prisée. Le niveau acoustique de ces salles est particulièrement excellent.

Dans les sous-sols, 4 locaux simples et un double, sont prêtés ponctuellement à des élèves du centre qui souhaitent répéter. Les locaux du centre sont également utilisés pendant le week-end et des stages sont prévus durant l'été. Les groupes extérieurs qui utilisent les locaux paient quelque chose, ce qui permet de payer une partie de la maintenance qui s'élève à Fr. 3'500.--.

Le centre est fréquenté par 380 élèves durant la semaine et fonctionne actuellement au 2/3 de ses capacités d'accueil. Une vingtaine de professeurs y enseigne, y compris pour des cours de théâtre. M. Gardet pense que d'ici deux ans, le centre accueillera 500 élèves. Des listes d'attente pour les cours d'instrument existent pour des raisons budgétaires.

Les élèves viennent de toute la région, le mélange culturel est intéressant, le centre permet ainsi une socialisation. La pédagogie a largement changé et les enfants jouent d'un instrument seulement 6 mois après avoir débuté l'apprentissage de la musique. Un élève pianiste peut réaliser un cursus de 14 ans au sein du CPM mais il n'obtiendra pas de papier professionnel.

Selon la loi, les communes doivent mettre à disposition les locaux et l'Etat assure 75 % du budget.

13. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 28 juin 2005 - Rapporteur : Mme Monique BUUNK-DROZ**Information sur la situation de la Fondation du stade de Genève**

=====

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : Cette séance, ouverte à tous les conseillers municipaux, était entièrement consacrée à une information sur la situation du stade de Genève. MM. Carera, Schipperijn et Chobaz, membres de la Fondation du Stade, étaient invités.

Un historique est fait par MM. Lance et Chobaz rappelant le soutien unanime du Conseil municipal au projet en 1998 en votant un crédit d'investissement de Fr. 3 millions, amortissable à raison de Fr. 100'000.-- par an dès la construction du stade. Il reste aujourd'hui Fr. 2'600'000.-- à amortir.

En 2003, pour terminer les travaux, un prêt avait été attribué, remboursable en 30 ans à partir du 31 décembre 2005, portant à Fr. 5'600'000.-- la créance due à la commune de Lancy.

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

Si la Fondation du stade devait déposer le bilan, la commune devrait comptabiliser cette somme sous pertes et profits.

Le coût final de la construction a fait l'objet d'un décompte avec l'entreprise Zschokke, portant sur deux conventions qui arrêtent le coût de l'opération. Des démarches sont en cours avec divers partenaires, mais le vote négatif de la Ville de Genève prive la Fondation de Fr. 2,5 millions. Cependant le stade existe, est une réussite et fait un ensemble avec le centre commercial de la Praille et l'hôtel.

Les membres de la fondation, invités à la suite d'une résolution votée par le Conseil municipal, partagent leurs préoccupations en répondant aux questions : remplir le carnet de commandes, garder le contact avec les 6 partenaires de la Fondation du Stade (3 publics, 3 privés), trouver un autre partenaire – le contact en discussion à cette date – faire vivre le stade.

Ils remercient la commune de Lancy pour son engagement, ne refuseraient pas un coup de pouce supplémentaire mais ne viennent pas pour le demander. Si la Fondation était transformée en Fondation de droit public, projet à l'étude, cela représenterait un intérêt certain pour les partenaires. Un dépôt de bilan ne ferait que des perdants.

Des questions sur l'utilisation possible du stade, de l'Event Center adjacent, sur les avantages offerts aux habitants de Lancy, sur les projets en vue de l'Euro-Foot 2008 et des réflexions sur diverses manières de procéder sont échangées. L'appellation Lancy-Genève ne serait pas judicieuse à cause des subventions de l'Etat, mais des propositions de recherches de partenaires sont émises, entre autres auprès des communes.

Divers exemples de location sont donnés. En plus des matches : exposition de formules 1, fêtes, réceptions, concerts. Les membres présents sont ouverts à diverses propositions mais il faut qu'elles soient présentées de manière solide, afin d'éviter un référendum. Actuellement trop d'inconnues persistent. Il faut reprendre le sujet à la fin de l'été mais cette séance d'information et d'échange a été appréciée.

M. FAVRE : Je demande l'ouverture du débat.

M. AUGSBURGER : Personnellement, je n'ai aucune opposition. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'ouverture du débat ? Le débat est ouvert, je donne la parole à M. Favre.

M. FAVRE : Je demande au Conseiller administratif délégué, M. Chobaz, s'il a des nouvelles à nous donner, comme on est à la fin de l'été et au troisième jour de l'automne.

M. CHOBAS : Rien pour l'instant de bouleversant. Je pense que je donnerai quelques informations complémentaires en commission, parce qu'il faut que je m'y prépare aussi. En l'état, il n'y a rien qui nécessite une prise de décision urgente. Des éléments peut-être plus alertants que nous avons envisagés à la fin du printemps sont un peu retombés, ce qui nous donne un peu de temps pour essayer d'élaborer une stratégie et deux ou trois pistes à suivre. Je vous donnerai dès lors des informations complémentaires en commission.

Séance ordinaire du 29 septembre 2005**14. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 29 août 2005 -
Rapporteur : Mme Piera ROUGE-LUETTO**

**a) Point sur le projet de la bibliothèque intercommunale de Lancy-Sud en
présence de Mme Geneviève Arnold, Conseillère administrative de
Plan-les-Ouates**

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : La bibliothèque fait partie des quatre piliers du projet de centre socioculturel, avec la salle des fêtes, la maison de la danse et les locaux associatifs.

La surface initialement prévue de 670 m² s'avérant un peu juste, l'idée est de récupérer l'espace dévolu dans un premier temps à la discothèque de quartier qui figurait dans le projet de 1987.

La bibliothèque traditionnelle actuelle, sise au Petit-Lancy, sera conservée. Mme Andrey, responsable de la bibliothèque municipale de Lancy, précise que la bibliothèque existante dispose de 300 m², dont une surface pour la jeunesse de seulement 35 m², alors que l'augmentation des inscriptions de jeunes est constante depuis 7 ans.

Les lecteurs sont principalement ceux qui se situent dans les communes situées sur l'axe de la route de Chancy. Si 3763 lecteurs proviennent de la commune de Lancy, 1386 d'Onex, 407 de Bernex, il y en a aussi 735 de Perly, 321 de Plan-les-Ouates.

Avec le développement des périmètres avoisinants, le site de la future bibliothèque pourra compter sur un bassin de population de plus de 20'000 habitants.

La nouvelle bibliothèque sera axée multimédia. Mme Andrey expose les avantages et désavantages d'une telle bibliothèque :

- les supports multimédias permettent de proposer une offre beaucoup plus variée grâce à la variété des supports. Ces supports ne remplaceront cependant en aucun cas le livre et les imprimés, mais ils représentent une énorme source supplémentaire de données et permettent aussi d'atteindre un public non usuel.
- le désavantage du multimédia réside essentiellement dans les supports mêmes, plus fragiles et éphémères que le livre. Ils sont également plus onéreux à l'achat et nécessitent un traitement plus important, à l'achat et au retour du prêt pour la vérification.
- la mise à disposition d'internet implique un accompagnement et une initiation par le personnel de la bibliothèque.

Un premier budget de fonctionnement grossier de Fr. 650'000.-- a été articulé, selon l'estimation qu'une bibliothèque multimédia coûte 1,5 à deux fois plus qu'une bibliothèque traditionnelle, ce chiffre correspondant à deux fois la somme de base. L'idée serait de démarrer l'exploitation de manière modeste pour pouvoir discerner les besoins et la population touchée et définir ce que le public en attend.

Mme Arnold, conseillère administrative de Plan-les-Ouates, explique que suite à une motion déposée par le PDC, la commune a affirmé sa volonté d'engager un partenariat

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

avec la commune de Lancy. Monsieur Lance a été invité par la commission de la culture de Plan-les-Ouates afin d'y présenter ce projet.

Mme Arnold précise que sa commune s'intéresse au projet uniquement en ce qui concerne son fonctionnement. Le projet présenté a plu aux membres de la commission et l'intérêt de Plan-les-Ouates pour le projet de bibliothèque est important à plusieurs points de vue :

- la proximité géographique de l'implantation du projet avec la commune de Plan-les-Ouates
- le développement de la région jouxtant le site du projet de bibliothèque dans les années à venir
- la commune de Plan-les-Ouates ne possède pas de bibliothèque et n'a aucun projet. Elle ne dispose que du passage du bibliobus, ce qui n'est plus adapté à une population qui explose. Une proportion importante d'habitants de Plan-les-Ouates se rend à la bibliothèque de Lancy et de Carouge.
- la création d'un lieu d'échange de rencontre et de travail pour les écoliers et collégiens des écoles avoisinantes, en particulier le collège de Staël et l'école du Rolliet qui se construit.

L'objet figure à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission de la culture de Plan-les-Ouates, qui se prononcera sur son intérêt culturel au projet et sur sa participation financière au coût de fonctionnement.

Mme Arnold réitère son soutien à ce projet qu'elle estime beau et audacieux.

b) Point sur la Maison de la Danse

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : La Maison de la Danse est un des quatre piliers du projet du Centre Socioculturel et sera sans doute un des premiers projets soutenus par la Conférence culturelle à laquelle la commune a adhéré.

Le programme « Danse en été » a été élaboré en collaboration avec l'Association de la Danse Contemporaine, l'ADC, dans la perspective de sensibiliser la population à l'implantation de la Maison de la Danse à Lancy. Une scène et des gradins ont été installés dans le parc de la Villa Bernasconi. Ce spectacle, dont le coût était supporté pour moitié par la Ville de Genève et un quart chacun pour l'Etat de Genève et la Ville de Lancy, fût un succès : 7 représentations et quelques 1000 spectateurs. M. Mugny était présent le 4 juillet pour un débat intéressant.

Le programme de sensibilisation se poursuit dans les écoles de la commune. A la demande des enseignants, le service culturel offre la possibilité de suivre un spectacle ou une répétition, d'inviter dans les écoles des chorégraphes ou des danseurs. L'école du Bachet a même monté un spectacle grâce à l'encadrement d'une danseuse.

Cet automne, l'ADC organise, à l'université, une série de conférences sur la danse. L'OFC, l'Office Fédéral de la Culture, se penche actuellement sur la situation de la danse en Suisse afin d'améliorer les conditions de pratique de la danse professionnelle. Une filière professionnelle de formation à la danse, de type haute école, se profile dans le canton de Vaud, alors qu'à l'université de Berne se développe une filière danse qui propose des cours d'histoire et de pédagogie de la danse.

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

Il y a un mouvement général d'intérêt pour la danse. C'est une opportunité pour Lancy de concentrer toutes ces énergies autour de la Maison de la Danse.

Le directeur de l'OFC, M. Jauslin, rencontrera MM. Mugny et Beer ainsi que les représentants de Lancy au sujet du projet de Maison de la Danse.

Le Fonds d'Équipement Intercommunal pourrait apporter un financement pour la construction et l'équipement de la Maison.

Au-delà du coût plafonné à Fr. 35 millions qui soulève des réticences compréhensibles, il faut voir l'intérêt communal, cantonal et régional du projet, voire un jour l'attrait international qui pourrait se développer.

Le 26 septembre aura lieu la prochaine séance de la commission de la culture élargie à tous les membres du Conseil municipal, à laquelle assisteront MM. Mugny et Beer, ainsi que les membres du groupe opérationnel, dont M de Planta, l'architecte.

c) Divers

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : De nombreuses activités ont eu lieu durant l'été dans la commune. En plus de la manifestation « Danse en été » déjà évoquée, la Villa Bernasconi a accueilli :

- en juillet, deux artistes en résidence pour y travailler et créer,
- en août, la chorégraphe Noemi Lapzeson proposait un stage de danse qui a connu un grand succès,
- puis, un partenariat avec le Festival de la Bâtie a permis l'accueil d'une compagnie de danse italienne et une rencontre au parc pour une conférence avec des chorégraphes invités.

Une exposition sera organisée dans le cadre de la « Fureur de lire » dont le thème cette année est « le jardin ».

En octobre aura lieu une semaine de stage de photo pour les enfants.

Les Journées du Livre à Lancy, auxquelles participe la bibliothèque municipale, se tiendront les 5 et 6 novembre.

**15. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 30 août 2005 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO****a) Projet d'aménagement d'une nouvelle salle du Conseil municipal**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet - (Clichés) : En préambule, M. Chobaz fait le constat que l'administration est à l'étroit dans ses bureaux bien qu'elle tente d'utiliser les mètres carrés disponibles de la manière la plus efficace possible. La salle du

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

Conseil municipal est sous utilisée. L'idée de déplacer le Conseil municipal a déjà été évoquée. Plus récemment, on a envisagé de récupérer l'espace de culte auquel a renoncé l'église protestante dans le projet des Courtillets. Le déplacement du Conseil municipal permettrait de gagner des mètres carrés supplémentaires et d'améliorer l'accueil du public en évitant une navigation des publics aux divers étages du bâtiment.

Mme de Garrini indique en complément que l'administration utilise la salle des mariages pour ses réunions, occasionnellement la salle du Conseil municipal, s'il y a plus de 10 personnes. Il peut donc arriver que l'administration ait besoin d'une salle avec une capacité suffisante, à proximité. Il se trouve que la population de Lancy augmente, de même que les prestations fournies par la Mairie et le nombre d'usagers. La situation actuelle n'est pas idéale. Les usagers doivent monter au 1er étage, ce qui est par exemple impossible pour les personnes à mobilité réduite, en raison de la petitesse de l'ascenseur. Mme de Garrini ne pousse pas à l'extension de l'administration, mais celle-ci doit s'adapter aux nouvelles exigences. Par ailleurs, la Mairie n'a pas pu engager d'apprenti cette année, faute de place, ce qui est vraiment dommage par rapport au rôle que devrait jouer l'administration dans ce domaine.

M. Chobaz souligne que, dans l'hypothèse d'un transfert aux Courtillets, le Conseil municipal perd le lien avec l'administration. Un transfert dans la salle communale représente le désavantage d'impliquer une transformation lourde, compliquée et vraisemblablement onéreuse. Pourquoi donc ne pas réfléchir à la proposition de réalisation d'une salle dans le parc de la Mairie ?

Il rajoute qu'après discussions avec les mandataires sur le déplacement, M. Stéphane Lorenzini a fait une proposition spontanée qu'il a étudiée à compte d'auteur, sans avoir de mandat particulier.

La commission a donc reçu notre ancien collègue au Conseil municipal pour qu'il nous présente son projet.

M. Lorenzini considère aussi comme illogique de détacher le Conseil municipal du lieu qui représente l'autorité communale. Il s'est posé la question de trouver une solution sur le site de la Mairie. Une première idée envisagée était d'installer un élément architectural devant la Mairie. Mais, cela est problématique. La deuxième idée était d'installer une salle sous le parking existant situé sur le côté sud de la Mairie. L'intérêt de cette idée est que l'implantation ne serait quasiment pas perceptible. L'autre élément positif est que l'on se trouve juste à côté de la Mairie et que l'on pourrait venir se raccrocher sur la galerie technique de la Mairie, déjà existante.

M. Lorenzini nous a distribué des plans tout en insistant sur le fait qu'il s'agit d'une esquisse sommaire. Au sous-sol, se trouverait la salle du Conseil municipal où l'écran de projection se retrouverait sur un des murs latéraux, de côté pour les Conseillers municipaux et le Conseil administratif, de face pour le public et non plus derrière les Conseillers administratifs comme c'est le cas dans la salle actuelle. Il y aurait en plus un espace intermédiaire à usage multiple, comme des verrières, et deux salles de réunion. Un puits de lumière serait aménagé au niveau du parking pour amener la lumière du jour dans la salle du Conseil municipal. Ceci compléterait la façade vitrée au niveau du parc. M. Lorenzini estime le coût d'un tel programme à Fr. 2 millions.

Un commissaire propose d'envisager plutôt de construire la salle du Conseil municipal

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

à la place de l'annexe de la maison Rapin. Un autre par contre estime que la CMNS n'entrerait pas en matière à cet endroit. Un troisième préfère conserver cette annexe pour l'extension des services de l'administration.

Pour M. Lorenzini, l'avantage de la variante qu'il propose est qu'elle est partiellement enterrée et crée une symétrie avec l'ensemble du terrain. Lors de ses contacts avec la CMNS, celle-ci a montré une nette préférence pour la variante présentée sur les esquisses en raison du moindre impact sur le parc. Il rappelle que la zone a été déclassée, il y a 3 ou 4 ans et qu'il s'agit d'une zone non-constructible a priori. Toutefois il s'agit d'un projet partiellement souterrain, de plus d'utilité publique

De manière générale, la commission exprime sa préférence pour l'installation de la nouvelle salle du Conseil municipal sur le site de la mairie.

En conclusion, M. Chobaz demande aux commissaires d'en parler dans leurs groupes respectifs. Ce qui intéresse aujourd'hui le Conseil administratif, c'est d'avoir les avis du Conseil municipal et de la CMNS. Il enregistre que personne de la commission ne conteste la nécessité de l'élargissement de la Mairie, ce qui le réjouit.

b) Piscine municipale de Marignac – Plage de verdure

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet – (Clichés) : Cet objet traite de la possibilité d'utiliser l'espace entre la piscine et l'avenue des Communes-Réunies comme plage de verdure pour les usagers de la piscine.

La commission a déjà abordé le sujet lorsqu'une esquisse lui a été présentée, il y a quelques mois. Elle avait suscité diverses remarques des commissaires qui ont entraîné des ajustements du projet, notamment les accès aux plages de verdure depuis la zone des bassins. Les interrogations vis-à-vis de la CMNS ont pu être levées. Les plans peuvent ainsi maintenant être déposés en requête en autorisation de construire.

M. Côte nous a présenté ces divers plans du projet.

Le premier sujet de discussion concernait l'accès à la plage de verdure. La première idée était de faire monter un escalier creusé dans un des murs périphériques. Cette idée n'était toutefois pas idéale pour les personnes à mobilité réduite et pour les parents avec des poussettes. L'autre proposition était d'utiliser la rampe hélicoïdale existante. Cette variante a reçu l'aval de la CMNS.

La passerelle d'accès au périmètre par le chemin sera donc fermée par un portail pendant la période estivale, saison de piscine. La fermeture a l'avantage d'accroître la sécurité. Des personnes ont jeté des bancs, des pierres ou des vélos sur la plage du plongeur depuis l'esplanade extérieure qui surplombe la piscine. Les exploitants demandent justement l'installation d'une grille. M. Chobaz confirme qu'il s'agit là d'un problème nouveau et extraordinaire auquel la commune a été confrontée. Ces objets ont été lancés, tant pendant les heures de fermeture que d'ouverture. Des plaintes ont été déposées et des gens exclus. Le problème n'était pas nouveau, mais l'intensité du phénomène est complètement nouvelle et surprenante.

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

M. Côte présente le plan de la plage de verdure elle-même, qui comprendra un terrain de " beach volley ". Ce terrain aura les dimensions réglementaires pour la compétition, à savoir 14 x 22 mètres. Ce terrain pourra être utilisé en hiver pour l'installation d'une patinoire en revêtement synthétique ou, durant l'entre saison en jeu de sable pour les enfants. Un mur de 2 mètres est prévu pour limiter les nuisances sonores de la route voisine. Avec le dénivelé, sa hauteur sera de 2,3 à 2,5 mètres, côté plage de verdure. Côté route, une haie de végétaux participera à l'absorption du bruit

En réponse à la demande d'un commissaire M. Côte répond que la position centrée est la plus favorable par rapport à la végétation existante. Cette solution permet aussi de délimiter deux zones de verdure, séparées par le terrain. On peut aussi envisager d'agrandir l'espace central dans l'éventualité de l'aménagement d'une patinoire.

Un autre commissaire demande si le terrain de « beach volley » doit absolument avoir les dimensions réglementaires car il doute que l'on n'organise jamais une compétition officielle sur ce site. M. Côte répond que l'idée du projet est de montrer que la possibilité d'avoir un terrain conforme existe, avec les dégagements de 3 mètres de large requis.

**16. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 5 septembre 2005 -
Rapporteur : M. Fabrice BADET**

a) Election du Président et du Vice-président

=====

M. BADET présente le sujet : M. Alonso est élu à la Présidence de la commission et M. Aeschbacher comme Vice-président.

**b) Parcours en tram et découverte des systèmes de sécurité le long du
parcours sous la conduite de M. Mary**

=====

M. BADET présente le sujet : Je tiens d'abord à vous rassurer, vous n'avez pas besoin de prendre un rendez-vous chez votre psychiatre préféré. Oui, c'est normal que vous ayez aperçu votre ancien maire, M. Lance, aux manettes de la rame arborant fièrement les vaches de notre belle Suisse.

Les photos que j'aurais voulu vous montrer n'auraient pas pris plus de 33 secondes, vous auriez pu constater que la commission était accompagnée de tous les chefs de corps du groupement de sécurité de Lancy, donc vous ne les verrez pas, je m'en excuse.

Nous avons été reçus au dépôt du Bachet pour une visite des lieux. La visite n'a malheureusement pas pu être faite, elle sera reportée ultérieurement.

Nous avons été divisés en deux groupes pour un essai de pilotage aux commandes d'un tram.

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

Voici les commentaires du deuxième groupe qui avait embarqué dans sa rame le « procès-verbaliste ».

M. Scottom, instructeur de conduite de tram aux TPG, nous explique sommairement le « b-a b-a » de la conduite de ces engins qui ont une durée vie de trente ans, contre sept à huit ans pour un autobus. Deux joysticks permettent au conducteur de piloter le tram. Un système de sablage facilite le freinage de la rame, sur ces manettes se trouve le bouton de la sonnerie. Les wattmans doivent sans cesse actionner le bouton dit « homme-mort », si ceci n'est pas fait un freinage d'urgence s'actionne automatiquement. Les aiguillages électriques se positionnent automatiquement dès que le tram sort du dépôt. Un souci de moins pour notre Conseiller administratif qui entame la balade.

Malgré que la formation des wattmans dure plus d'un mois, nous avons eu l'occasion de faire avancer ces engins, à la grande surprise de la plupart des commissaires et de notre Conseiller administratif, nous avons tous réussi à faire bouger ce tram avec certes un ou deux à coups.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : J'aimerais remplacer M. Favre et aussi demander l'ouverture du débat. Afin d'être rassurée sur l'intégrité psychique de notre Conseiller administratif, je souhaiterais pouvoir voir les photos de M. Badet.

M. AUGSBURGER : Cela ne m'étonne absolument pas. Je vous rappelle simplement qu'on a encore le budget après. M. Badet nous a déjà présenté des photos avec les abribus pendant 20 minutes. Donc, allez-y, présentez les photos.

M. AESCHBACHER : Je demande le vote, M. le Président.

M. AUGSBURGER : Celles et ceux qui acceptent que l'on vote sur ce sujet sont priés de lever la main. Il y a une nette majorité. On montre donc les photos.

M. FAVRE : On s'ennuyait depuis une demi-heure.

M. BADET : Je vous en remercie. La dernière fois pour les abribus, cela m'étonnerait que cela ait pris 20 minutes, M. le Président, vous faites peut-être allusion au problème du passage piétons, qui lui, avait pris 20 minutes. M. Badet présente donc les photos.

c) Divers

=====

M. BADET présente le sujet : Notre Conseiller administratif nous signale que la démarche AIMP en faveur de la construction de la future caserne a commencé. Il nous rappelle que cette caserne abritera la compagnie des pompiers, les sauveteurs auxiliaires et la section des samaritains de Lancy. Les locaux du service communal de la Sécurité, l'Office de la Protection Civile et de l'Economat seront également transférés dans ce bâtiment. Ce qui assurera une présence constante dans cette caserne.

Le poste de police d'Onex sera finalement construit au chemin des Poteaux en 2006, en lieu et place du poste d'Onex.

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

M. Bise nous annonce que la semaine de la prévention contre les accidents aura lieu du 3 au 7 octobre 2005. En partenariat avec la SUVA, le BPA, le TCS et les ASSM. Cette manifestation aura lieu au parc Marignac.

**17. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES -
Séance du 14 septembre 2005 -
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

**a) Présentation de Mme Michela Puglisi et de M. Vincent Künzi,
collaborateurs du Service social**
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Demierre, chef du Service social nous présente ses deux nouveaux collaborateurs. Il s'agit de Mme Michela Puglisi, qui s'occupe de développer les activités du Service en action communautaire et collective axées sur les problématiques de l'enfance et de la jeunesse, et de M. Vincent Künzi qui est responsable de la permanence chômage. Cette permanence étant désormais également utilisée par les habitants de Plan-les-Ouates.

b) Divers
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Baertschi informe que la commune souhaite mettre sur pied une structure de « mamans de jours ». Il nous tiendra informés de l'évolution du projet.

Un commissaire se demande ce qu'il en est de l'adhésion de la commune à la campagne « Le respect ça change la vie ». M. Baertschi répond qu'en l'état le projet est au point mort. Il va en reparler au Conseil administratif et la commission devrait également agender une discussion sur ce sujet.

Selon un commissaire, il y aurait des problèmes de jeunes désœuvrés dans le quartier des Marbriers. Une discussion s'ensuit concernant la possibilité d'y réaliser une maison de quartier. La problématique financière de la FAS'e qui s'occupe de la gestion de ces maisons de quartier et la possibilité pour la ville de Lancy de s'occuper toute seule de cette maison au vu de la problématique budgétaire énoncée précédemment.

Un commissaire se demande enfin si la subvention de Fr. 10.-- allouée par enfant et par jour dans les camps s'applique également pour l'église protestante. Il lui est répondu qu'à priori oui.

18. PRESENTATION DU COMPTE RENDU 2004

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

M. CHOBAS : Nous avons l'avantage et l'honneur de vous présenter le compte rendu 2004, qui n'appelle pas d'autre commentaire que ceux de vous inciter à le lire et de vous en souhaiter bonne réception. L'objectif pour le compte rendu 2005 consistera à rendre celui-ci encore plus mince, peut-être un peu plus lisible aussi. En effet, compte tenu de l'intérêt limité qu'il rencontre, le compte rendu 2005 devrait être plus économe en papier.

19. PRESENTATION DU BUDGET 2006

M. LANCE : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir et l'honneur au nom du Conseil administratif de soumettre à votre examen et à votre approbation les projets de budgets de fonctionnement et d'investissements de notre Ville pour l'année 2006.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

GENERALITES

Hors immeubles, le budget de fonctionnement atteint aux revenus la somme de Fr. 70,35 millions contre Fr. 67,83 millions aux comptes 2004, ce qui correspond à une progression de 3,72 %. Par rapport au budget 2005, la progression égale 2,00 %.

Au niveau des charges, celles-ci s'élèvent à Fr. 74,59 millions contre Fr. 65,34 millions aux comptes 2004 ce qui correspond à une progression de 14,16 %. Par rapport au budget 2005 celles-ci progressent de 2,97 %.

Ceci nous donne, en tenant compte du résultat des immeubles et villas de Fr. 4,85 millions, **un excédent de revenus au budget 2006 de Fr. 0,61 million.**

REVENUS

L'IMPOT COMMUNAL

Comme vous le savez pertinemment, l'essentiel de nos revenus provient de l'impôt communal exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal.

Personnes physiques

Pour les personnes physiques, le département des finances nous indique une croissance brute de 5,94 % du produit de l'impôt communal en deux ans, soit de 2004 à 2006, tout en indiquant que la situation spécifique de chaque commune doit être appréciée pour elle-même sur la base des informations que nous pourrions disposer, y compris de notre connaissance concrète de notre assiette fiscale communale. L'analyse détaillée nous montre néanmoins qu'il est attendu une progression de l'impôt de 3,05 % de 2004 à 2005, alors que la progression régresserait à 2,71% de 2005 à 2006.

Une vision économique claire, à court terme comme à moyen terme est de plus en plus aléatoire et en particulier dans un contexte contradictoire, où la faible croissance

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

anticipée sera certainement affectée négativement par la hausse du prix du baril de pétrole.

Le niveau historiquement bas des taux d'intérêts, dû en partie à un excédent de liquidités sur le marché, démontre, sur le plan de la croissance, que le marché n'anticipe pas une accélération du PIB et ou de l'inflation. Au jour de la rédaction de cette présentation, le taux swap 10 ans était en dessous de 2,10 %. Pour ces raisons, nous ne pouvons anticiper pour 2006, comme nous l'avions dit pour 2005 déjà, un retour à une croissance soutenue en Suisse et à Genève en particulier.

Néanmoins, ceci ne nous empêche pas de dégager des tendances raisonnables. Pour Lancy, nous pouvons faire les remarques suivantes :

- Tout d'abord, les estimations fiscales, pour 2006, fournies par le Département des Finances se basent sur la structure de nos contribuables de 2003 tout en respectant les taux de croissance cantonaux entre 2003 et 2006.
- Les corrections d'impôts entre les estimations et la réalité se répercutent, pour le moins sur les deux exercices suivants. Dans ce contexte, il faut relever que les correctifs enregistrés en 2004 sur l'estimation 2003 se sont avérés négatifs et représentent -1,87 % de l'impôt estimé 2003.
- Il convient de relever que le nombre d'emplois en 2006 à Lancy devrait probablement enregistrer une progression. En effet, courant 2004, la venue d'une nouvelle banque, SCS Alliance et d'une société financière, Capital International devraient apporter quelques recettes fiscales supplémentaires, mais difficiles à chiffrer en l'état.

Il s'ensuit, Mesdames et Messieurs, qu'au vu des remarques qui précèdent, nous avons retenu les hypothèses suivantes pour le budget 2006 :

- Nous avons opté, par prudence, et en l'absence d'éléments significatifs pouvant pousser à l'optimisme, pour une croissance brute du centime de production de 1 % par année entre 2004 et 2006 soit une progression cumulée de 2,01 %. A cela s'ajoute l'augmentation de la population qui passe de 26'788 habitants aux comptes 2004 à 27'062 pour le budget 2006, soit une augmentation de 274 personnes. A ce sujet, nous vous rappelons qu'avec le passage au système postnumerando, le lieu de domicile au 31 décembre de l'année de taxation est déterminant pour l'imposition dans la commune, d'où une certaine réserve dans l'évaluation de la population future pour tenir compte des départs éventuels.
- Notre indice de capacité financière est passé de 72.56 points en 2004 à 68,54 points en 2006 améliorant ainsi notre part privilégiée de 57 % en 2004 à 61 % en 2006. L'effet positif cumulé sur le centime de production entre les comptes 2004 et le budget 2006 est évalué à 2,12 %.
- L'ensemble de ces éléments fait progresser le centime de production courant entre 2004 et 2006 de 4,17 % contre 5,94 % retenus par le Département des Finances.
- Il en résulte une valeur de production du centime de l'impôt courant « personnes physiques » 2006 estimée à Fr. 1'002'990.-- contre une valeur de Fr. 962'815.-- aux comptes 2004.

Séance ordinaire du 29 septembre 2005Personnes morales

Pour les personnes morales, l'administration fiscale table sur une diminution de 0,69 % en deux ans de l'impôt sur le bénéfice et le capital. En réalité, dans le budget 2006, l'impôt courant des personnes morales est prévu de progresser considérablement entre 2004 et 2006. Cette progression est masquée par une production extraordinaire et le produit des liquidations des sociétés immobilières ainsi que les différentiels positifs des années antérieures enregistrés dans les comptes 2004.

Nous avons pris cette estimation, ce qui nous donne, à partir des comptes 2004, une valeur de production courante du centime « personnes morales » 2006 de Fr. 67'236.- contre Fr. 67'704.-- aux comptes 2004, soit une diminution de 0,69 %.

Produit de l'impôt communal

En maintenant à 48 le montant des centimes additionnels, nous obtenons un produit de l'impôt communal de Fr. 51,37 millions contre Fr. 50,02 millions aux comptes 2004.

LES AUTRES REVENUS

Les autres revenus, par ordre d'importance, sont estimés aux valeurs suivantes :

- taxe professionnelle : Fr. 6,11 millions soit le même montant qu'au budget 2005, contre Fr. 6,16 aux comptes 2004;
- revenus divers : Fr. 4,00 millions contre Fr. 3,92 millions au budget 2005, contre Fr. 4,13 aux comptes 2004 ;
- loyers du patrimoine administratif : Fr. 4,00 millions contre Fr. 2,99 millions au budget 2005, contre Fr. 3,05 millions aux comptes 2004, en augmentation principalement par effet de l'introduction d'une prise en compte des loyers internes théoriques dus par nos associations subventionnées.
- fonds de péréquation intercommunale : Fr. 2,79 millions contre Fr. 3,05 millions au budget 2005, contre Fr. 2,51 aux comptes 2004. Ce fonds est en rapport direct avec l'évolution du produit des impôts des personnes morales, de la population et de notre indice de capacité financière;
- subventions à recevoir: Fr. 1,50 million contre Fr. 1,33 au budget 2005, contre Fr. 1,29 million aux comptes 2004.
- part aux recettes cantonales : Fr. 0,31 million contre Fr. 0,29 million au budget 2005, contre Fr. 0,25 million aux comptes 2004;

IMMEUBLES LOCATIFS

Le résultat sur immeuble enregistre un excédent de recettes de Fr. 4,85 millions contre 4,09 millions au budget 2005 et 3,56 millions aux comptes 2004. Progression due à un budget de dépenses d'entretien plus modeste.

CHARGES

Le premier poste concerne la rubrique « biens et services ». Pour 2006, le montant figurant au budget s'élève à Fr. 20,66 millions contre Fr. 20,35 millions au budget 2005 et Fr. 18,24 millions aux comptes 2004.

Le second poste concerne les dépenses pour le personnel. Il devrait s'élever à Fr. 20,23 millions en 2006, charges sociales comprises, montant à comparer aux Fr.

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

19,34 millions inscrits au budget 2005, soit une augmentation de Fr. 0,89 million. Ce poste s'élevait à Fr. 18,53 millions en 2004. A l'intérieur de ce poste, il convient toutefois de relever des évolutions diverses.

Tout d'abord au chapitre des traitements, ceux-ci passent de Fr. 14,07 millions au budget 2005 à Fr. 14,82 millions au budget 2006, soit une augmentation de Fr. 751'923.-- ou de 5,34 %, qui se décompose de la manière suivante :

Augmentations statutaires	+ Fr.	193'000.--
Nouveaux postes, mutations, remplacements	+ Fr.	183'000.--
Indexation vie chère 2006	+ Fr.	166'000.--
13e salaires, primes et indemnités	+ Fr.	120'000.--
Indexation vie chère 2005 1.74 % (B2005 = 1%)	+ Fr.	<u>90'000.--</u>
Soit un total de	+ Fr.	<u>752'000.--</u>

Le troisième poste concerne les amortissements économiques. Ceux-ci sont évalués à Fr. 13,19 millions contre Fr. 12,86 millions au budget 2005 et Fr. 11,25 millions aux comptes 2004. Les amortissements du patrimoine administratif sont en augmentation de Fr. 0,31 million correspondant à l'effet de notre programme d'investissement.

Quatrième poste, les subventions qui sont estimées pour le budget 2006 à Fr. 9,50 millions contre Fr. 8,05 millions au budget 2005, soit une hausse de Fr. 1,45 millions ou de 18,01 %. Ce poste a enregistré la comptabilisation des loyers internes théoriques sur les locaux et bâtiments mis à disposition de nos associations. L'augmentation réelle des subventions est de Fr. 420'000 entre le budget 2005 et le budget 2006, soit 5,2 %.

Cinquième poste, les contributions et dédommagements aux autres collectivités qui regroupent notamment la compensation financière aux communes frontalières, le SIS, les Evaux, l'ACG, le parascolaire (GIAP) et la Fondation pour l'animation socioculturelle passent de Fr. 6,23 millions aux comptes 2004 à Fr. 6,73 millions au budget 2005 et à Fr. 6,86 millions au budget 2006.

L'augmentation de Fr. 122'428.-- entre 2005 et 2006 est à rechercher avant tout dans une part accrue aux frais du GIAP, de la FAS'e, des Evaux et du SIACG; néanmoins partiellement compensée par une baisse de la compensation financière versée aux communes frontalières.

Sixième poste, les intérêts de la dette devraient atteindre la somme de Fr. 4,15 millions en regard de Fr. 5,09 millions au budget 2005 et Fr. 3,98 millions aux comptes 2004. Leur évolution dépend bien sûr en grande partie de la réalisation du programme d'investissements tel qu'il a été conçu.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Passons maintenant à l'examen du budget des investissements. Les dépenses nettes prévues pour 2006 résultent premièrement des crédits déjà votés et par conséquent engagés pour un total qui se monte à Fr. 10,63 millions.

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

Une seconde partie des dépenses d'investissements pour 2006 comprend les intentions nettes pour un total de Fr. 13,69 millions.

En préambule, il faut préciser que les chiffres des dépenses d'investissements exposés ci-après représentent les montants nets après déduction des subventions et recettes diverses.

La part du lion revient aux équipements sportifs avec un montant net de Fr. 6,89 millions dont Fr. 3,80 millions consacrés à la 1^{ère} étape de transformation du Stade de Lancy-Florimont et Fr. 1,00 million pour la réfection de la surface du Stade des Fraisiers.

Les écoles enregistrent un montant net de Fr. 3,61 millions. Cela concerne, principalement, la rénovation de l'école du Bachet pour Fr. 1,73 million et la poursuite du programme de l'école du Petit-Lancy pour Fr. 0,79 million.

Les routes et chemins communaux devraient absorber une part nette s'élevant à Fr. 2,68 millions. Cela concerne avant tout le passage sous l'avenue des Communes-Réunies pour Fr. 0,7 million, l'étude pour la construction du parking souterrain de Lancy-Sud pour Fr. 0,6 et diverses réfections de routes.

Il faut encore relever les sommes suivantes : Fr. 1,20 million pour la construction des collecteurs de la route du Grand-Lancy, Fr. 1,00 million pour l'étude et la construction de la caserne de la sécurité communale, Fr. 1,00 million pour l'aménagement du parc de la Mairie, Fr. 0,90 million pour l'étude et la construction d'une nouvelle salle du Conseil municipal, Fr. 1,00 million pour la rénovation du bâtiment "Le Point Virgule" et Fr. 0,6 million pour l'aménagement d'une plage de verdure à la piscine de Marignac.

En ajoutant à ces divers objets quelques postes de moindre importance, nous obtenons un total de dépenses nettes au titre du patrimoine administratif de Fr. 22,11 millions, dont Fr. 16,07 millions nets en intention.

A cela s'ajoutent celles touchant au patrimoine financier, en particulier :

- la rénovation du groupe Esserts/Louis-Bertrand Fr. 2,92 millions
- une ligne budgétaire globale pour l'achat éventuel de terrains, Fr. 2,0 millions
- la rénovation des façades du rez supérieur de l'immeuble 70, Pont-Butin ainsi que la création d'appartements en lieu et place de locaux commerciaux, Fr. 1,50 million
- l'achat d'une parcelle et l'étude de construction relative à l'immeuble des Courtillets, Fr. 1,27 million.

Ainsi nous obtenons un montant net de Fr. 2,21 millions au titre des dépenses du patrimoine financier.

Au final, nous arrivons ainsi à des dépenses brutes prévisibles de Fr. 33,64 millions contre Fr. 41,24 millions au budget 2005 ou Fr. 24,32 millions de dépenses nettes contre Fr. 36,1 millions au budget 2005.

Sur le plan de la trésorerie, le financement des investissements 2006 est prévu comme suit :

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

Amortissements	12,1
+ Excédent de revenus	<u>0,6</u>
Autofinancement (cash flow)	12,7
- Dépenses brutes d'investissements	-33,6
+ Subventions diverses et autres recettes	<u>9,2</u>
Total à financer par l'emprunt	-11,7

Le montant de Fr. 11,7 millions à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 9,49 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 2,21 millions.

CONCLUSIONS

Mesdames et Messieurs,

Après ce traditionnel tour d'horizon financier qui peut apparaître quelque peu ardu en fin d'une séance du Conseil Municipal, je voudrais vous soumettre quelques réflexions qui ont guidé le Conseil administratif dans l'élaboration de ces budgets.

Au niveau du budget de fonctionnement 2006, comme pour les années précédentes, nous avons affaire, dans le cadre du changement de système fiscal, à des prévisions de prévisions au plan des recettes de l'impôt communal, puisque le budget a été construit sur la base des données 2004 qui sont, en l'état, encore des estimations. Il nous a fallu opter pour une vision prudente de la situation, d'autant que les années à venir, outre l'augmentation courante des dépenses de fonctionnement, s'annoncent lourdes en terme d'investissements. D'autre part, nous constatons un certain tassement au niveau de la progression de l'impôt des personnes physiques et une stagnation de la progression de l'impôt des personnes morales. Estimer des recettes fiscales 2006, sur la base d'une réalité partielle de 2003 et une estimation 2004, ne représente manifestement pas un exercice de haute précision.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, nous poursuivons la politique menée depuis quelques années qui consiste à mettre l'accent sur l'entretien de notre patrimoine et au renouvellement usuel de notre équipement. A côté de cet objectif, nous nous devons d'assurer, année après année, une palette de prestations de qualité qui sont en lien avec les attentes normales de la population d'une ville suburbaine de 27'000 habitants.

Quant au programme d'investissements, il représente l'image de la volonté du Conseil administratif de mettre à disposition de la population des équipements publics nécessaires à son épanouissement et à son bien être.

Le Conseil administratif est parfaitement conscient que plusieurs projets importants, lors de leur réalisation simultanée, provoqueront une charge extrêmement lourde au niveau du compte de fonctionnement, en terme de frais financiers et d'exploitation. Il reste toutefois optimiste quant à une progression des recettes fiscales en regard de la diversité et de la qualité de l'assiette fiscale qui caractérise la commune. La perspective de l'arrivée de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants sur le territoire communal nous conforte dans cette position. D'autre part, le Conseil

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

administratif estime que les investissements prévus n'ont rien de disproportionnés et répondent tous à un besoin d'intérêt général.

Concernant le report de charges du canton sur les communes, le Conseil d'Etat persiste apparemment dans son idée et il semble que cela reste une volonté constante de sa part. Au moment où les communes ont l'obligation de présenter des budgets équilibrés dans les délais imposés par le Service de surveillance des communes, le Conseil d'Etat reprend le même scénario que l'année dernière et envisage de nous imposer un projet de loi dont le montage vise principalement à augmenter certains frais facturés aux communes. En l'état, il a été décidé de ne pas prendre en considération cet élément dans l'élaboration du budget de notre commune.

Mesdames et Messieurs,

En conclusion et au vu des informations que nous disposons à ce jour, notre budget 2006 de fonctionnement est sain, solide et prudent. Le budget des investissements nous engage pour les années à venir. Il devra encore une fois être apprécié avec toutes les conséquences que cela impose.

Pour l'année 2006, ces budgets nous permettent de remplir notre mission qui consiste en particulier à :

- être solidaire et proche de nos habitants en leur fournissant des prestations et des équipements qui contribuent à leur épanouissement,
- être solidaire et proche de nos aînés, comme des jeunes, ici et ailleurs dans le monde,
- être solidaire et proche de ceux qui se trouvent toujours dans la précarité ou la difficulté, en particulier celles et ceux qui recherchent un emploi ou un logement,
- être solidaire et à l'écoute des sociétés communales et de toutes les personnes qui s'engagent dans la vie sociale de la commune,
- être proche de notre personnel qui fournit des prestations de qualité tout au long de l'année.

Avant de terminer, je voudrais, au nom du Conseil administratif, remercier particulièrement Monsieur Jean-Michel Kaeser, chef du service financier, ses proches collaborateurs, les chefs de service et tous les collaborateurs qui ont été associés de près ou de loin à l'élaboration et à la confection des budgets 2006.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir renvoyer ces deux budgets à la Commission des finances et logement pour examen.

M. AUGSBURGER : Avant de passer aux propositions individuelles et questions, M. Baertschi, avez-vous des communications à nous transmettre, comme vous n'avez pas pu le faire en début de séance, puisque vous étiez excusé ?

M. BAERTSCHI : Merci M. le Président, d'abord, je vous souhaite une bonne soirée, je vois qu'elle a déjà commencé. Je justifie mon retard qui était dû, vous le verrez demain peut-être dans les journaux, à l'inauguration d'un espace d'accueil pour femmes sans abri à Emmaüs à Carouge. C'est pour moi, une grande avancée en terme d'aide à des femmes précarisées, 9 chambres sont ouvertes maintenant à Emmaüs. On ne souhaite à personne d'y aller, mais elles sont là et je pense que ces personnes-là, qui sont en danger ou précarisées, trouveront là-bas quelque chose de fort agréable.

20. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. PAGE : Le 28 avril, j'avais posé une question concernant la disparition des bennes qui recueillent les déchets de jardins au parc Marignac. M. Chobaz m'avait répondu : *« je dois avouer à M. Page que je suis le chef, c'est vrai le Conseiller administratif délégué au Service des parcs, promenades et maintenance, j'ai bien entendu votre question, je vous donnerai ultérieurement une réponse qui sera plus circonstanciée, lorsque je me serai entendu avec le service pour faire le point de la situation ».*

J'ai compris qu'au mois de mai, on ne pouvait peut-être pas me répondre tout de suite, par contre, je pensais qu'on me répondrait au mois de septembre. Je me permets de rappeler à M. Chobaz la question que j'avais posée.

M. CHOBAZ : A part présenter mes excuses à M. Page, je lui donnerai une réponse écrite qui sera peut-être plus rapide que l'attente de la prochaine séance.

M. PAGE : Case postale 142, 1213 Petit-Lancy.

M. RICHERT : Je voudrais juste signaler et regretter que les membres de la Commission des travaux et constructions ne puissent assister à la partie officielle de la campagne pour la prévention des accidents. Je veux surtout féliciter les initiateurs de cette campagne en espérant qu'elle obtienne un franc succès auprès de la population dans cette commune, où chaque jour les circulations deviennent plus dangereuses, avec un trafic hélas croissant qu'il va s'agir décidément de modérer.

M. AESCHBACHER : Nous avons eu la présentation du projet du budget 2006. J'aurais un souhait, puisque jusqu'à maintenant, c'était uniquement les commissaires de la Commission des finances et logement qui recevaient le document de travail, puis ensuite les membres du Conseil municipal le recevaient plus tard. Serait-il possible que tous les membres de ce Conseil le reçoivent en même temps ? Je pense que le vote du budget est un acte politique important. Claude Haegi disait même que c'était le seul et unique acte politique du Conseil municipal. Il serait bien qu'on le reçoive avant afin que, dans les groupes respectifs, on puisse en discuter et ensuite mandater nos représentants lors de la Commission des finances et logement qui traite de ce point.

M. LANCE : Nous allons étudier cette proposition, pour ma part, je n'y vois pas d'inconvénient, à part qu'il sera toujours provisoire.

M. ZEHFUS : J'ai trois remarques. La première est la plus désagréable, c'est une question directe au Conseil administratif. En arrivant ce soir, un Conseiller municipal m'a demandé pourquoi je n'étais pas présent lundi dernier, le 26 septembre, à la séance de la Commission de la culture ouverte à tout le Conseil municipal, et pour cause. Etre exclu d'un groupe signifie-t-il être exclu par le Conseil administratif ? Je n'ai pas été convoqué, vous mentionnez sur le rapport « pas convoqué » et pas absent, ni excusé.

Pourquoi Messieurs les Conseillers administratifs ? Je me le demande. Je demande une enquête à ce sujet. Vous me connaissez, et en 10 ans en tant que Conseiller municipal, je n'ai été absent aux Conseils municipaux et diverses commissions et manifestations que pour des raisons professionnelles ou familiales, et on peut les compter sur les doigts d'une main.

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

Il s'agit de la troisième fois depuis que je siége en tant qu'indépendant, qu'on m'a oublié. Je pense à la Commission ouverte à tout le Conseil municipal le 28 juin où je n'avais pas été convoqué non plus.

Ma question est simple. Ai-je le droit de siéger aux commissions où il y a tout le Conseil municipal, je crois que la réponse est oui. Donc j'aurais été présent ce lundi, et comme je serais venu, vous verserez mes jetons de présence à une œuvre caritative de votre choix.

Deuxième question au Conseil administratif. Dans la Tribune de Genève, la rubrique « courrier des lecteurs » du 24 août 2005, un citoyen de Lancy parle de trop de bruit. Vous a-t-il écrit ? Etes-vous au courant de ses doléances sur le bruit ? J'aimerais savoir si vous êtes en mesure de lui répondre et de prendre les mesures nécessaires pour que les citoyens n'écrivent pas à la Tribune de Genève pour dire qu'il y a trop de bruit à la villa Bernasconi ?

La troisième est toute simple. On a parlé au point 16) de l'ordre du jour dans les divers de la maison de la sécurité. Je vois aussi dans la Tribune de Genève du 15 septembre que la commune de Carouge nous devance. Sur la bonne voie, j'aimerais bien être encore présent dans cette législature pour l'inauguration, mais je crois que ce sera un peu difficile dans deux ans.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : M'intéressant beaucoup à la mémoire et à ses dysfonctionnements, je m'étonne d'un certain oubli sélectif de notre Président. En effet, après m'avoir accusée de racket en janvier dernier pour avoir proposé le versement de nos jetons de présence aux victimes du Tsunami, il n'hésite pas à nous imposer un versement à une œuvre caritative en conditionnant notre participation à la sortie annuelle du Conseil municipal à cette contribution. Par ailleurs, sans vouloir mettre en cause les motivations charitables de notre Président, le caractère confessionnel du choix de l'oeuvre bénéficiaire me semble particulièrement déplacé dans une assemblée à vocation, me semble-t-il, profondément laïque.

M. AUGSBURGER : Je me permets de répondre sans aller me mettre dans la salle. Je demande à chacun une participation personnelle, je ne vais pas prendre vos jetons de présence, je vous demande de mettre Fr. 10.--.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Vous imposez, sinon on ne vient pas.

M. AUGSBURGER : C'est une institution tenue par un Socialiste, c'est une institution protestante, une institution à laquelle j'enverrai un courrier, que vous aurez lors du prochain Conseil municipal, auprès de laquelle, je me suis engagé à verser Fr. 500.--. Vous y participez ou vous n'y participez pas, personnellement cela m'est égal. Je ne vous rackette pas, je vous demande une aumône, ce n'est pas du racket. Vous avez en plus la possibilité de ne pas venir.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je n'en aurai de toute façon pas la possibilité pour des raisons complètement différentes, ce qui ne m'a pas empêché à titre personnel de faire les versements que je veux aux œuvres que je souhaitais.

M. PESSE : Mme Dilonardo vous communique que le Lancy Sports F.C. reçoit ses sponsors à un apéritif le 8 octobre 2005 à 11 heures.

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

M. PAGE : Je voudrais rassurer, M. le Président, je suis domicilié au Petit-Lancy, même si j'ai une case postale, je suis au Vieux-chemin-d'Onex et aujourd'hui, j'ai eu un exemple de difficulté pour sortir de chez moi étant donné qu'il y avait une circulation épouvantable causée en partie par les travaux qui durent depuis le mois de mai dans ce chemin, mais causée surtout par la réunion des parents des nouveaux élèves au Collège de Saussure. Visiblement il y avait des gens qui allaient vers le collège, des gens qui revenaient, qui reculaient.

Ma question est : est-il possible que le parking qui se trouve au centre commercial, soit aussi ouvert pour des manifestations importantes au collège de Saussure ? Si tel est le cas, d'organiser, demander au collège et à toutes les institutions qui organisent des choses, de cette possibilité de parking. C'était vraiment le cafoillage complet.

M. LANCE : Concernant les interventions de M. Zehfus, je peux dire d'abord qu'il n'y a aucune volonté de vous exclure du Conseil municipal, vous faites partie de ce Conseil municipal, donc vous deviez être convoqué. Il y a eu un problème à quelque part, mais je peux vous rassurer, il n'y a aucune volonté de la part du Conseil administratif de vous exclure, et nous veillerons à ce que vous soyez convoqué pour les prochaines séances ouvertes à tout le Conseil municipal.

Concernant la personne qui s'est plainte du bruit dans le courrier des lecteurs de la Tribune de Genève du 24 août, en effet, nous avons reçu deux courriers de sa part. C'est vrai que cette personne se plaignait du bruit qui avait été provoqué par « Mai au Parc », et par les représentations des « Danses en Été ». Nous lui avons répondu que ces manifestations avaient duré 3 jours pour « Mai au Parc », et huit soirées pour les « Danses en Été », ce qui était peu sur une année. Cette personne a prétendu ne pas pouvoir regarder la télévision à cause du bruit.

D'autre part, il y a quand même une majorité de la population qui apprécie ces manifestations en plein air, nous lui avons donc répondu dans ce sens-là. A part cela, cette personne nous a proposé d'organiser toutes les fêtes de la commune au parc Navazza, ayant découvert le parc Navazza lors de la fête du 1er Août.

Concernant la caserne de sécurité, comme il a été dit par le rapporteur de la Commission de la sécurité, la procédure AIMP a été déclenchée au mois d'août, nous espérons choisir le mandataire d'ici le début de l'année 2006, pour que celui-ci dépose une requête en autorisation de construire durant l'année 2006 afin que ce chantier puisse démarrer à fin 2006 début 2007.

Concernant la remarque de M. Page, nous sommes bien entendu au courant de cette situation par rapport au Collège de Saussure. C'est vrai que les propositions que vous faites sont utilisées pour la Fête des écoles et du 1er Août. Nous avons un accord avec le propriétaire de Lancy-Centre qui consent à laisser ouvert son parking durant la nuit, nous mettons, en compensation, en place des Sécuritas pour en assurer la sécurité. C'est sûr que nous pourrions peut-être convaincre le Collège de Saussure et la Fondation de culture et rencontres de faire de même pour l'utilisation de ce parking. Comme vous le savez, ce parking ferme sauf erreur de ma part, à 22 ou 23 heures malheureusement. Nous pouvons relancer la direction du collège pour qu'elle puisse faire un effort dans ce sens-là en collaboration avec la propriétaire de Lancy-Centre.

M. VOLERY : Au vu des différents plans de développement de notre commune, la question revient perpétuellement vis-à-vis des barres présentées sur les plans. Quelle

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

architecture, quel urbanisme ? C'est pourquoi je demande l'audition du Service cantonal d'architecture et du Service cantonal de l'urbanisme élargie à l'ensemble du Conseil municipal, ceci d'entente avec le Président de la Commission de l'aménagement du territoire.

Mme JELK-PEILA : Quitte à me répéter et à agacer, je suis très régulièrement choquée par l'état de certains de nos bâtiments communaux, je parle d'écoles ici, dans lesquels, des fuites d'eau se multiplient, et je voudrais rendre attentif le Conseil qu'il faudrait peut-être prévoir ces travaux avant que les finances de la commune soient asséchées, et surtout avant qu'ils ne tombent en ruine.

M. FAVRE : M. Le Président, vous nous aviez dit que vous nous donneriez le programme de la course du Conseil municipal ce soir.

M. AUGSBURGER : Oui, en fin de séance, bien sûr. La clôture des inscriptions c'est ce soir.

M. CHOBAS : A M. Zehfus, je lui demanderai de se renseigner sur l'état de la Maison de la sécurité à Carouge. Je ne suis pas sûr que Carouge soit nettement en avance sur nous. Je connais en effet un peu leur projet à travers la Fondation pour les terrains industriels, qui est partenaire de ce bâtiment, qui devrait se réaliser à Carouge.

Cela étant précisé, j'ai bien entendu la remarque de Mme Jelk-Peila sur l'état des bâtiments scolaires. Elle ne m'agace pas. J'en prends acte mais vous savez qu'on ne pourra pas tout rénover en même temps. Par conséquent, on devra dégager un certain nombre de priorités, y compris en ce qui concerne l'entretien et la rénovation des écoles.

Je voulais encore préciser deux choses. Tout à l'heure, dans le cadre d'un rapport, on vous a présenté un projet, une proposition de nouvelle(s) salle(s), au singulier ou au pluriel, pour votre Conseil municipal. En conclusion, le rapporteur vous a demandé de réfléchir à l'intérieur des groupes pour savoir si cette proposition présentait pour vous un intérêt. Je réitère cet appel, l'idée étant que, dans le cadre d'une séance de la Commission des travaux et constructions tenue soit au mois de novembre, soit au mois de décembre, on puisse avoir le retour de vos positions et qu'on puisse savoir si cette idée mérite d'être creusée au sens propre et au sens figuré ou si il convient de l'abandonner.

Il est évident que si, par hypothèse, cette idée devait retenir votre attention, elle serait étudiée en parallèle avec le réaménagement du parc. A ce sujet, j'avais promis aux membres de diverses commissions, en tous les cas celle des travaux et constructions et également à celle de l'environnement, que je vous donnerai un projet de réaménagement du parc dès que j'aurai eu connaissance du préavis de la Commission des monuments, de la nature et des sites. J'ai eu ce préavis, qui est défavorable en l'état.

Par ailleurs, ce projet de réaménagement du parc, d'après les premières soumissions que nous avons reçues, présente un problème de coûts qui, pour le Conseil administratif, est important, ce qui fait, qu'en l'état de la discussion, je ne pense pas que je vais vous envoyer le document promis. Je tiendrais évidemment la Commission des travaux et constructions au courant de la suite mais sachez que, vraisemblablement, nous allons devoir réexaminer le projet et que nous le ferons

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

évidemment avec vous. Toutefois, n'abandonnez pas l'examen de la question de savoir si vous souhaitez des nouveaux locaux à destination de votre Conseil.

Je tiens aussi à préciser, pour les membres de la Commission des sports, que, suite à la dernière séance, nous nous sommes réunis, la Présidente de la Commission et le Conseiller administratif délégué pour donner suite à la motion du groupe Radical. Nous enverrons aux membres de la Commission des sports une proposition de subventionnement complémentaire pour les associations sportives à examiner lors de la prochaine séance.

21. QUESTIONS DU PUBLIC

M. WEHLER : J'habite au Petit-Lancy, l'immeuble en face de Clair-Bois. J'ai écrit une lettre au Conseil municipal avec copie au Maire, M. Chobaz.

Nous étions avec une partie des co-locataires reçus par M. Baertschi en date du 5 septembre. Il avait convié le responsable de la sécurité et un animateur de la zone de notre parc, qui se limite entre l'avenue du Petit-Lancy et le chemin des Maisonnettes. Vous savez que nous ne pouvons plus tolérer ce vacarme que nous subissons, pas seulement pendant la journée, le soir on peut encore accepter, mais à partir de 23-24 heures, 2-3 heures du matin, voitures, scandales, il y a toutes sortes d'activités qui se déroulent juste en face de la mare. Je pense qu'il y a des Conseillers municipaux qui doivent habiter pas loin qui doivent connaître un peu ce problème, parce qu'il n'est pas nouveau.

A la dernière séance à laquelle nous étions convoqués par M. Baertschi, il nous a donné quelques explications. Les explications nous les connaissons, ce sont des problèmes de jeunes, mais en fait, il faut faire quelque chose vis-à-vis des habitants. Est-ce prioritaire que ces jeunes soient parqués dans cette zone et qui dérangent la population ? J'ai discuté aussi avec le Directeur de Clair-Bois. Ils sont inquiets de cette situation durant la nuit. Que comptez-vous faire pour que cela cesse ?

J'ai essayé avec patience et diplomatie m'approcher de ces jeunes, de discuter, mais j'ai été éjecté pratiquement sans aucune éducation.

M. BAERTSCHI : Je confirme en effet la réunion avec les pétitionnaires et une autre personne qui avait des propositions pour animer autrement les jeunes du parc. Ce que vous dites, je l'ai entendu, et nous avons fait ce en quoi je m'étais engagé de faire, c'est-à-dire écrire à tous les locaux autogérés pour les rendre attentifs au fait que les voitures ne devaient pas tourner à des heures indues, parce que c'était peut-être des gens qui venaient des locaux autogérés, on n'est pas sûr, mais peut-être. La police m'a dit qu'elle allait renforcer ses passages, nous avons aussi écrit à Clair-Bois pour interdire l'accès à ces voitures ventouses de la nuit, ceci est ce que je m'étais engagé à faire, nous l'avons fait.

Maintenant, je voulais juste dire que les jeunes ne sont pas parqués là-bas, c'est eux qui se parquent dans un parc. En effet, ils n'ont pas à déranger le voisinage, et nous en sommes bien conscients et c'est un problème que toute ville a. Les jeunes se rencontrent à des moments, et surtout font un bruit incroyable qui n'est pas

Séance ordinaire du 29 septembre 2005

supportable pour certains habitants. Vous êtes intervenu, nous intervenons, nous sommes devant un problème de société pour lequel une réponse claire ne peut difficilement être donnée. Nous faisons tout pour que cela aille bien, mais vous constaterez qu'il est difficile pour nous de mettre des ASM toute la nuit dans un parc, c'est peut-être cela qu'il faudrait faire, je n'en sais rien, mais pour l'instant, nous n'en sommes pas là et nous espérons que les différents éléments porteront leurs fruits. Je souhaite que vous ne soyez pas là dans 6 mois pour dire les mêmes choses. Nous sommes en tous les cas attentifs, et nous faisons ce que nous pouvons, mais il est difficile de gérer ces jeunes qui très vite vont d'un endroit à l'autre. En plus, vous l'avez entendu, il y a trois groupes de jeunes qui sont sur place, et qui sont en concurrence les uns contre les autres. Il faudrait peut-être supprimer les parcs.....

M. AUGSBURGER : Pour satisfaire M. Favre et, avant de conclure cette séance, le 14 janvier 2006, point fort, sera la visite du centre Paul Klee qui n'est pas qu'un simple musée du nouveau symbole culturel de la ville fédérale, c'est-à-dire Berne.

Ce musée a été réalisé par le célèbre architecte italien Renzo Piano. Les trois vagues architecturales qui se fondent dans une extravagante sculpture paysagère abritent la plus grande collection monographique d'un artiste d'envergure mondiale, avec plus de 4'000 œuvres de Paul Klee. Sur la base de son œuvre multidisciplinaire, ce centre propose des activités en relation avec les beaux-arts, la musique, le théâtre, la littérature et la médiation de l'art. Il possède la plus importante collection au monde de peintures, aquarelles, dessins, marionnettes. Donc ceux et celles qui souhaiteraient encore participer à cette sortie du 14 janvier 2006 peuvent encore s'inscrire auprès de Mme Augsburgers ce soir, demain il sera trop tard.

Je vous souhaite à tous une très bonne soirée, et je vous invite à boire un verre au carnotzet.

La séance est levée à 22 heures 15.

Le Secrétaire :

Marc GUILLERMIN

Le Président :

Gilles AUGSBURGER